

Les violences LGBTQIA+phobes en Région de Bruxelles-Capitale

Par Aline DISTEXHE & Lucas LEPRINCE (OBPS) - Analystes



MAI 2022

Intégrité physique et psychique
des personnes

Introduction

En janvier 2022, Haron Zaanen, mannequin non-binaire, a fait la une de l'actualité bruxelloise après avoir été prié.e de quitter un restaurant du centre-ville en raison de sa tenue¹. En 2021, un bus de la STIB décoré aux couleurs de l'arc-en-ciel à l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie avait déclenché des torrents de commentaires haineux sur les réseaux sociaux². Quelques semaines plus tôt, un homme avait été assassiné dans un parc de Beveren après s'être rendu à un rendez-vous fixé via une application de rencontres homosexuelles³. Des meurtres⁴ – ainsi que des tentatives de meurtre⁵ – à caractère homophobe ont déjà eu lieu plusieurs fois en Belgique. Ces faits extrêmes sont

une manifestation des violences qui existent en les Belgique et à Bruxelles à l'encontre des personnes LGBTQIA+⁶. Et ce, malgré une population diverse, une société civile active et un cadre législatif plus progressiste que dans de nombreux pays sur le plan des droits civils (mariage homosexuel, adoption...)⁷.

L'Observatoire de BPS fait ici le point sur les violences LGBTQIA+phobes en Région bruxelloise. Après quelques éléments contextuels nécessaires pour une bonne compréhension des enjeux et une présentation des données existantes et de leurs limites, la problématique sera abordée en partant de données inédites récoltées via l'ASBL RainbowHouse Brussels⁸.

1. <https://bx1.be/categories/news/mis-a-la-porte-a-cause-de-ma-tenue-haron-zaanen-influenceur-non-binaire-va-porter-plainte/>.

2. Voir par ex. : <https://bx1.be/categories/news/un-bus-arc-en-ciel-genere-un-torrent-de-messages-homophobes-la-stib-reagit/>.

3. <https://www.rtf.be/article/assassinat-a-beveren-les-trois-suspects-comparaîtront-a-nouveau-devant-le-juge-de-la-jeunesse-vendredi-10716248?id=10716248>.

4. Ihsane Jarfi est assassiné par 4 hommes le 22 avril 2012 après avoir été vu pour la dernière fois à la sortie d'un bar gay du centre-ville de Liège. Jacques Kotnik est assassiné le 25 juillet 2012 par un homme dans le parc d'Avroy à Liège, réputé pour être un lieu de rencontres homosexuelles. Le caractère homophobe d'autres meurtres est encore à l'enquête. On peut aussi penser au meurtre de Nathalie Maillet et d'Ann Lawrence Durvieux le 15 août 2021, où se conjuguent les haines autour du genre et de la sexualité.

5. Notamment : en janvier 2015 à Angleur sur un homme homosexuel, en 2017 à Marcinelle.

6. Lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels ou autre.

7. Cf. ILGA Europe, [Annual review of the human rights situation of lesbian, gay, bisexual, trans, and intersex people in Belgium covering the period of January to December 2020](#).

8. Réseau associatif bruxellois qui accueille et conseille les personnes LGBTQI+ et organise des événements socio-culturels. Cf. <http://rainbowhouse.be/fr/qui-sommes-nous/>.

Ces données seront mises en perspective avec d'autres sources quantitatives et qualitatives. L'analyse croisée ainsi réalisée permet la formulation de recommandations visant à mettre en lumière les spécificités des violences vécues par les personnes LGBTQIA+ en Région bruxelloise dans le but de pouvoir améliorer leur prise en compte au niveau des politiques publiques.

1. Éléments de contexte

1.1 Une problématique bien ancrée...

Le cadre de référence standard de notre société est celui de l'hétéronormativité, un « système, asymétrique et binaire, de genre, qui tolère deux et seulement deux sexes, où le genre concorde parfaitement avec le sexe (au genre masculin le sexe mâle, au genre féminin le sexe femelle) et où l'hétérosexualité (reproductive) est obligatoire, en tout cas désirable et convenable »⁹. Ce mode de pensée induit l'hétérosexisme, un système de domination qui dénigre et ostracise les comportements, identités, relations ou communautés (perçus comme) non-hétérosexuels¹⁰.

Diverses phobies en découlent : l'homophobie regroupe les attitudes, sentiments négatifs, le malaise ou l'aversion « pouvant mener à la discrimination (harcèlement, rejet, violence, etc.) à l'endroit d'une personne ou d'un groupe de personnes » perçus comme homosexuels¹¹. Elle se décline en lesbophobie, gaïphobie ou biphobie¹².

La transphobie est, quant à elle, une peur de la non-conformité au genre ou de la transgression de genre. Plus largement, il s'agit de l'ensemble des préjugés et stéréotypes négatifs qui peuvent entraîner des discriminations, du rejet et de la violence à l'égard des personnes transgenres – mais aussi des personnes cisgenres qui ne s'inscrivent pas dans les stéréotypes du genre assigné à la naissance : « femmes masculines », « hommes féminins », travestis...¹³.

Le terme générique LGBTQIA+phobie, utilisé ici, renvoie aux attitudes négatives, aux violences et discriminations à l'égard de toute personne en raison de son orientation sexuelle ou de son expression de genre, qu'elle se définisse comme lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, queer, intersexe, asexuelle... Partant des données existantes et récoltées, seront ici abordées essentiellement l'homophobie (gaïphobie et lesbophobie) et la transphobie. Des analyses spécifiques seraient nécessaires pour une connaissance plus fine de ces différentes réalités.

À noter qu'il existe un continuum entre la LGBTQIA+phobie, le sexisme et les violences fondées sur le genre¹⁴. Toutes ces violences découlent des rapports de forces inégaux qui mettent dans une position de subordination non seulement les femmes, mais aussi toutes les personnes qui ne répondent pas aux stéréotypes de genre – la norme de la masculinité hégémonique (ou « toxique ») présupposant une hiérarchie des genres dominée par les « hommes virils »¹⁵.

9. Butler J., *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, 2006, p. 24. Voir aussi d'autres définitions de l'hétéronormativité dans, p. ex. : European Institute for Gender Equality (EIGE), [Glossaire & Thésaurus. Lexique sur la diversité sexuelle et de genre](#).

10. [La lutte contre le crime haineux en Ontario. Rapport final du Groupe de travail communautaire pour la lutte contre le crime haineux](#), 2006, p. 143.

11. Dubuc D., [Les mots de la diversité liée au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle](#), p. 9.

12. Notamment : EIGE, [Op. Cit.](#)

13. EIGE, [Op. Cit.](#) ; Genre Pluriels ASBL, [Glossaire](#).

14. Cf. [Conseil de l'Europe](#) : « la violence fondée sur le genre désigne tout type d'acte préjudiciable perpétré contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur genre, de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre, réels ou perçus ».

15. Huysentruyt H., Dewaele A., Meier P., *Le contexte de la violence homophobe dans l'espace public. Une recherche ethnographique dans le centre de Bruxelles*, Steunpunt Glijke kansen/beleid, 2014, p. 16.



Quelques définitions générales

Le **sexe** renvoie à des caractéristiques biologiques. Il est assigné à la naissance en fonction des organes sexuels visibles¹⁶, de manière binaire : mâle ou femelle. Il ne s'agit pas d'un choix personnel mais d'une assignation parfois arbitraire pouvant nier l'existence de personnes **intersexes**, dont certaines caractéristiques¹⁷ ne correspondent pas strictement aux critères médicaux du sexe féminin ou masculin¹⁸.

Le **genre** est une construction socioculturelle qui fait référence au « statut d'une personne en société en tant qu'homme, femme ou personne non binaire »¹⁹. Il existe beaucoup de possibilités de genre entre les deux pôles « féminin-masculin », mais aussi à l'extérieur de ce spectre²⁰.

Parfois, le genre auquel la personne s'identifie ne correspond pas à celui qui lui a été assigné à la naissance – par association à son sexe biologique – et dans lequel elle a été éduquée. C'est le cas des personnes **transgenres** (mais aussi agenres, non-binaires, genderfluid...). Les personnes dont l'identité de genre correspond au genre assigné à la naissance sont dites **cisgenres**²¹. L'identité de genre est en elle-même « invisible et profondément intime », à l'inverse de l'**expression de genre**, par laquelle une personne affiche et montre au monde extérieur sa propre perception du genre : par ses vêtements, coupe de cheveux, attitudes et comportements...²²

L'**orientation sexuelle**, quant à elle, concerne l'attirance sexuelle (ou son absence) envers les hommes, les femmes, ou les personnes qui sortent du cadre binaire des genres²³. Elle s'inscrit dans un continuum qui va de l'hétérosexualité (attirance entre personnes du sexe opposé uniquement) à l'homosexualité (attirance entre personnes du même sexe uniquement), en passant par la bisexualité et la pansexualité, et qui inclut aussi l'asexualité.

16. Alessandrin A., Raibaud Y., « Les lieux de l'homophobie ordinaire », in *Cahiers de l'action - Jeunesses, pratiques et territoires* n°40, 2013, pp. 20-26 ; Gouvernement du Canada, *Lexique sur la diversité sexuelle et de genre*, 2019 (22 février).

17. Caractères sexuels primaires (externes, internes) ou secondaires, caractéristiques génétiques, épigénétiques ou endocriniennes.

18. RainbowHouse Brussels, *Glossaire pour tou.te.s*, p. 41.

19. Alessandrin A., Raibaud Y., *Op. cit.*

20. RainbowHouse Brussels, *Op. cit.*, p. 17.

21. RainbowHouse Brussels, *Op. cit.*, p. 23.

22. <https://infotransgenre.be/m/identite/concepts/expression-du-genre/>.

23. Dubuc D., *Op. cit.*

Les manifestations de la LGBTQIA+phobie dans notre société s'inscrivent dans la continuité de ce cadre hétéronormatif.

En 2019, 2/3 des LGBTI belges disent éviter souvent ou tout le temps de tenir la main de leur partenaire en public

Selon une enquête de l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)²⁴, 60% des personnes LGBTI interrogées en Belgique en 2019 disent affirmer assez ouvertement leur identité, mais elles restent nombreuses à éviter souvent ou tout le temps de tenir la main de leur partenaire du même sexe en public (67%)²⁵. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, pour la Belgique toujours, 39% des répondants ont déclaré avoir subi une discrimination et 42% du harcèlement LGBTI-phobe. 14% des répondants disent avoir subi une agression physique ou sexuelle dans les 5 dernières années et 6% au cours de l'année précédant l'enquête. Les chiffres sont encore plus élevés pour les personnes trans puisque plus d'une sur deux dit avoir été discriminée (57%) et harcelée (50%) dans les 12 derniers mois.

On peut à ce titre mentionner les enquêtes spécifiques menées en Belgique sur les violences transphobes²⁶ ainsi que, pour la Flandre, sur les violences LGBphobes²⁷ ou LGBTQI+phobes²⁸. Des études qualitatives réalisées en Région bruxelloise témoignent également des difficultés rencontrées par les personnes LGBTQIA+, en particulier dans l'espace public²⁹.

À noter que ces réalités ne sont pas propres à la Belgique. Des enquêtes menées récemment en France révèlent que plus de la moitié (55%) des personnes LGBT interrogées en 2019 y auraient subi des actes anti-LGBT+ au cours de leur vie (17% dans les douze derniers mois) et plus du tiers (35%) une discrimination (15% au cours des douze derniers mois)³⁰.

1.2 ... mais une problématique peu rapportée aux autorités

Pourtant, les chiffres enregistrés par la police et la justice pour ces actes restent très faibles. Les statistiques policières de criminalité³¹ comptabilisent seulement 34 PV relatifs à des faits de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle (homophobie) enregistrés comme tels³² pour toute la Région bruxelloise en 2020³³. Il s'agit d'une hausse par rapport aux 14 PV de 2010 mais les variations annuelles sont importantes depuis (entre 25 et 56 PV annuels).

24. Enquêtes relatives aux droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, transsexuelles et intersexes au sein des différents pays membres de l'Union européenne réalisées en 2012 et en 2019.

25. Pour l'ensemble des 28 pays inclus dans l'étude : 47% des répondants s'affirment ouvertement LGBTI (moins qu'en Belgique), mais 61% évitent de se tenir la main en public.

26. Motmans J. et al., *Être transgenre en Belgique. Un aperçu de la situation sociale et juridique des personnes transgenres*, IEFH, Bruxelles, 2009 ; Motmans J., T'Sjoen G., Meier P., *Geweldervaringen van transgender personen in België*, Universités d'Anvers et de Gand, 2015 ; Motmans J., Wyverkens E., Defreyne J., *Être une personne transgenre en Belgique. Dix ans plus tard*, 2017, IEFH, Bruxelles, 2018.

27. D'haese, L., Van Houtte, M., Dewaele, A., *Geweld tegenover holebi's I: verkennende studie over de beleving, de omstandigheden en de uitkomsten van holebigeweld in Vlaanderen*, Antwerpen: Steunpunt Gelijkekansenbeleid, 2013 ; D'haese, L., Dewaele, A., Van Houtte, M., *Geweld tegenover holebi's II: een online survey over ervaringen met holebigeweld in Vlaanderen en de nasleep ervan*, Antwerpen: Steunpunt Gelijkekansenbeleid, 2014.

28. Enquête lancée à l'automne 2021, dont les résultats sont attendus fin 2022. Cf. <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2021/10/04/uz-in-gent-start-groot-onderzoek-naar-geweld-tegen-lgbtqia-pers/>.

29. Méthos, *L'insécurité, la violence et la discrimination à l'égard des personnes LGBTQI+ dans la région de Bruxelles-Capitale. Une étude qualitative menée auprès des communautés LGBTQI+ de Bruxelles. Une étude commandée par equal.brussels et la Secrétaire d'Etat bruxelloise pour l'Egalité des Chances*, Bruxelles, 2019 ; Poelman, M., Smits, D., *Agressie tegen holebi's in Brussel-stad*, Antwerpen/Apeldoorn: Maklu, 2007 ; Huysentruyt, H. et al., *Op. cit.*

30. IFOP, *Observatoire des LGBTphobies. Etat des lieux 2019. Rapport d'étude pour la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais. Enquête publiée en partenariat avec la Fondation Jean Jaurès et Dilrah*, 13 mai 2019.

31. Cf. <http://www.stat.policefederaale.be/statistiquescriminalite/>.

32. Il s'agit des PV pour lesquelles un code de prévention 56 a été encodé par le policier, soit comme prévention primaire, soit en plus d'un autre code de prévention principal (p. ex. 43 pour des coups et blessures).

33. À noter que les discriminations avec un motif transphobe ne sont pas identifiées à l'heure actuelle dans les statistiques policières de criminalité. Un travail est en cours afin d'améliorer l'enregistrement des discriminations et des délits de haine (SPF Justice (cellule égalité des chances), Police, Parquet, Unia, IEFH).

Pour toute la Belgique, en 2020, la police a dressé 151 PV de ce type : 23% des PV « homophobie » dressés au niveau belge concernant donc la RBC (20 à 30% selon les années). On constate une surreprésentation de ces faits dans la Région puisqu'elle compte 10,6% de la population belge en 2020.

Seulement 34 PV pour homophobie enregistrés par la police en RBC en 2020

Au niveau du suivi judiciaire, les chiffres sont encore plus bas. En 2020, le Parquet correctionnel de Bruxelles a enregistré 13 affaires entrantes comme « homophobes »³⁴, un chiffre en légère baisse par rapport à 2019 (15 affaires) et qui connaît lui aussi des variations annuelles importantes. Le Parquet a rendu une décision de clôture dans 12 dossiers de ce type, dont 10 classements sans suite³⁵ : 5 pour motifs techniques et 5 pour motif d'opportunité³⁶. Le Parquet de la jeunesse de Bruxelles a, quant à lui, reçu 3 dossiers « homophobie » parmi les affaires de « faits qualifiés infraction » qui y sont entrées en 2020.

À côté de la police, au niveau belge, deux instances officielles peuvent traiter des signalements de discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'(identité de) genre et en accompagner les victimes³⁷, mais leurs chiffres ne sont pas non plus très élevés.

➤ Unia est le service public indépendant compétent en cas de discrimination et harcèlement sur la

base de l'orientation sexuelle et de discours ou délits de haine (faits de violence) motivés par l'homophobie – incluant la cyberhaine. En 2020, pour la RBC, Unia a reçu 29 signalements liés au critère de discrimination « orientation sexuelle ». À noter que les signalements de type « cyberhaine » (sur Facebook, Twitter...) ne sont pas toujours attribuables à une région spécifique. Concernant les dossiers ouverts par Unia suite à ces signalements, en 2020, 22 des 109 dossiers belges concernant la RBC (à savoir 20%, comme en 2019) – un poids de la RBC similaire à celui observé au niveau des PV police pour homophobie (cf. *supra*) ;

➤ L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) est l'institution publique fédérale compétente pour traiter les signalements de discrimination fondée sur le sexe, l'identité de genre, l'expression de genre, le changement de sexe et en lien avec des variations intersexe. Pour toute la Belgique, l'IEFH a reçu, en 2020, 104 signalements³⁸ sur le thème « transgenre » (11% des signalements). Les domaines législatifs (15% des signalements sur le thème transgenre reçus en 2020 par l'IEFH) et de l'enseignement (10%) sont ceux où les personnes trans signalent le plus de discriminations³⁹. Les chiffres existants étant peu détaillés et pas disponibles au niveau bruxellois, ils seront peu utilisés ci-après.

Ainsi, si en Belgique quatre LGBTI sur dix disent avoir subi du harcèlement ou une discrimination l'année écoulée, en RBC, seuls 34 faits LGBTQIA+phobes sont enregistrés comme tels par la police en un an et moins encore identifiés de la sorte à leur entrée au Parquet. Les faits faisant l'objet de poursuites pénales sont marginaux.

34. Il s'agit des 13 affaires entrées en 2020 qui ont été encodées au Parquet avec un code 56E (discrimination – homophobie) à titre de prévention principale. Ce code n'a jamais été utilisé en 2020 à titre de prévention secondaire. Il l'avait été une fois en 2017 pour accompagner une prévention de « menaces » (code 45C).

35. Sur la problématique du taux élevé de classement sans suite dans les affaires de discriminations : cf. Mahieu V. et Van Praet S., avec la collaboration de BOONEN L., *Une analyse des dossiers judiciaires classés sans suite comprenant une prévention liée à la discrimination. Rapport Final*, INCC, Fondation Roi Baudouin et UNIA, 2020.

36. Alors même que la COL 13/2013 indique que, pour les discriminations et délits de haine, « Le classement sans suite d'opportunité est à proscrire, sans qu'il y ait au minimum un rappel de la norme par le magistrat du parquet ou de l'auditorat ».

37. Soutien (y compris juridique) individuel gratuit, en toute confidentialité et indépendance.

38. Ce chiffre est stable par rapport à 2019, après un pic en 2018 suite à l'entrée en vigueur de la Loi Transgenre et aux problèmes rencontrés par plusieurs personnes ayant voulu modifier leur enregistrement de sexe ou changer de prénom dans ce cadre (Loi du 25 juin 2017 réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets, MB, 10 juillet 2017).

39. IEFH, *Rapport d'Activités 2020*, p. 25 et 28.

Ce filtrage des faits aux différents échelons de l'entonnoir pénal s'explique de plusieurs manières. Dès le dépôt de plainte, le motif de haine n'est pas systématiquement encodé lorsqu'il existe une autre infraction « plus grave » (p. ex. des coups et blessures). Et même quand ce motif est enregistré au niveau policier à titre de prévention secondaire, il ne l'est pas forcément lors de l'arrivée du dossier au Parquet⁴⁰ : l'homophobie n'a en effet jamais été enregistrée comme prévention secondaire en 2020 dans les affaires entrées au Parquet correctionnel de Bruxelles. On relèvera d'ailleurs que pour certains délits (p. ex. les vols avec violence), un motif de haine ne conduirait pas à une aggravation de la peine⁴¹. Selon une étude réalisée par l'INCC, les affaires traitées via enquête policière d'office (EPO) seraient peu poursuivies⁴². Dans de nombreux cas encore, l'affaire ne comporte pas de suspects identifiables ou il s'agit d'insultes verbales sans témoins, non punissables⁴³. Quant aux violences écrites, qui devraient donner lieu à un procès en cour d'Assises⁴⁴, elles peuvent ne pas être poursuivies de ce fait. Enfin, certaines victimes se rétractent et ne souhaitent finalement pas de poursuites suite à un règlement à l'amiable avec le suspect (dans le cas de conflits de voisinage, par exemple), mais aussi parfois parce qu'elles ne souhaitent pas que leur entourage (familial, professionnel...) soit mis au courant de la situation (crainte d'un *outing*⁴⁵, par exemple) (cf. *infra*).

1.3 Un projet de récolte de signalements de faits LGBTQIA+phobes

Face à la difficulté de concilier la prévalence importante des LGBTQIA+phobies avec les faibles

chiffres enregistrés, la Région bruxelloise a souhaité mettre en place un nouveau dispositif de récolte d'informations.

Partant du constat de l'existence de violences et discriminations rapportées informellement aux associations et de leur volonté de contribuer à un meilleur rapportage de ces incidents, une collaboration a été mise en place dès 2019 entre equal.brussels⁴⁶ au sein du SPRB, l'Observatoire au sein de Bruxelles Prévention & Sécurité et l'ASBL RainbowHouse Brussels. Loin de vouloir se substituer aux compétences et responsabilités des différentes structures, cette collaboration vise à abaisser le seuil d'accès aux services publics existants, en créant un point d'entrée via les associations afin de pouvoir capter un public souvent méfiant, voire hostile aux institutions (cf. *infra*).

D'une part, il s'agit par ce biais d'améliorer l'image de la problématique en collectant, via les associations, des informations quantitatives et qualitatives, anonymes mais structurées et exploitables, sur les faits LGBTQIA+phobes commis en RBC.

D'autre part, il s'agit de sensibiliser les victimes à l'importance du signalement officiel des faits – les signalements anonymes ici visés ne remplacent en aucun cas les démarches auprès d'instances comme la police, Unia, l'IEFH – et de leur fournir les coordonnées de services d'assistance aux victimes.

40. Cf. Mahieu V. et al., *Op. Cit.*, p. 8.

41. Cf. Unia, *Évaluation. Loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie (MB 30 mai 2007) (loi antiracisme) Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination (MB 30 mai 2007) (loi antidiscrimination)*, février 2017, p. 48.

42. 70% des affaires de discriminations classées sans suite étudiées par Mahieu V. et al. ont fait l'objet d'une enquête policière d'office, pas toujours bien menée dans les 4 mois impartis (Mahieu V. et al., *Op. cit.*, p. 34).

43. Cf. <https://www.unia.be/fr/domaines-daction/vie-en-societe/messages-de-haine/quand-punissables> ; <https://www.unia.be/fr/domaines-daction/medias-et-internet/internet/les-limites-a-la-liberte-dexpression>.

44. Selon l'art. 150 de la Constitution belge qui prévoit cette disposition pour les délits de presse (sauf ceux inspirés par le racisme et la xénophobie).

45. Fait de « révéler l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les caractères sexuels d'une personne LGBTQI+ sans son consentement explicite » (RainbowHouse Brussels, *Glossaire pour tou.te.s*, p. 10).

Les données analysées ici sont tirées des 42 fiches de signalement récoltées par la RainbowHouse de Bruxelles entre septembre 2019 et décembre 2020, durant la « phase-test » de ce projet⁴⁷ – lequel s’est poursuivi depuis et fait désormais l’objet d’une action du Plan bruxellois d’inclusion des personnes LGBTQIA+ (2022-2025)⁴⁸.

Les 42 témoignages récoltés proviennent soit de personnes qui ont contacté spontanément la RainbowHouse suite à la communication menée autour de ce projet, soit de victimes ayant relaté un incident sur les réseaux sociaux et recontactées proactivement par la RainbowHouse. L’analyse proposée ici est une analyse qualitative⁴⁹ qui investit les formes de violence rencontrées, les lieux de survenance de celle-ci, les profils des victimes et auteurs ainsi que la question du rapportage des faits. Sur quelques mois de travail⁵⁰ et malgré les difficultés liées à la crise sanitaire (impossibilité de tenir des permanences physiques, de diffuser les affiches relatives au projet...), le nombre de signalements récoltés en un an (36 en 2020) est similaire à celui des PV dressés par la police en RBC. De plus, sur l’ensemble des fiches récoltées, seuls 4 incidents avaient fait l’objet d’une plainte à la police. Les signalements récoltés par le biais de ce projet sont donc, pour l’essentiel, des informations inédites. Un tel dispositif semble permettre de capter une partie du « chiffre noir » de la criminalité, grâce à la relation de confiance qui existe entre les associations et le public-cible visé.

Bien entendu, les signalements récoltés durant cette phase-test ne représentent pas l’ensemble des situations qui peuvent se produire et ils ne permettent pas de cibler plus spécifiquement certains publics – ce que la pérennisation et l’élargissement du dispositif de récolte de données pourraient à l’avenir permettre. En effet, le sigle

« LGBTQIA+ » regroupe des personnes aux profils très diversifiés, qui vivent des réalités très différentes et qu’il est essentiel de ne pas amalgamer au risque de passer à côté de certains aspects. Afin d’amener la nuance nécessaire dans cette analyse, en complément aux signalements récoltés par la RainbowHouse, un certain nombre d’acteurs associatifs bruxellois de terrain en contact avec le(s) public(s) visé(s) ont donc été sollicités⁵¹. Des entretiens ont ainsi été menés avec six associations sur leurs activités et sur les situations de violence éventuellement rapportées par les publics les fréquentant⁵².

2. Les types de violences LGBTQIA+phobes en RBC

Dans le cadre de ce projet de récolte de signalement, c’est le vécu des personnes qui importe avant tout. Il a été volontairement choisi de prendre en compte tous les types de faits jugés problématiques par leurs victimes – qu’ils soient ou non punissables selon la législation belge. Les faits rapportés dans les signalements recueillis par la RainbowHouse Brussels sont ainsi de natures très variées.

Plusieurs formes de violence peuvent être associées lors d’un seul événement. En d’autres termes, un signalement peut rapporter à la fois des violences verbales et physiques, des violences verbales et une discrimination au logement, etc. Le total des occurrences des différentes formes de violence (94) est donc supérieur au nombre d’épisodes de violence rapportés (42 signalements).

47. Service de l’administration publique de la Région bruxelloise en charge de l’égalité des chances. Cf. <https://equal.brussels/fr/>. Ce projet a été développé dans le double cadre du *Plan global de Sécurité et de Prévention* (PGSP) 2017-2020 et du *Plan d’action bruxellois relatif à l’Orientation Sexuelle et l’Identité et l’Expression de genre* (OSIG) 2017-2020 et il se poursuit dans le cadre du *PGSP 2021-2024* et du *Plan bruxellois d’inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2025*.

48. Dans le cadre de l’« Action 16 » de ce [plan](#) : « Disposer de données sur les faits de violences et de discriminations à l’encontre des personnes LGBTQIA+ ».

49. À titre de comparaison, la recherche qualitative menée en Flandre (D’haese L. *et al.*, 2013) comptait 51 participants ; celle réalisée en RBC par Méthos ([Op. cit.](#)) en 2019 repose sur 14 entretiens et un groupe de discussion réunissant 7 participants.

50. 6 fiches ont été récoltées en 2019 et 36 ont été récoltées en 2020, essentiellement pendant le premier confinement (12 fiches) et en septembre/octobre 2020 (22 fiches). Ces dates correspondent aux périodes de proactivité de la RainbowHouse sur ce projet-pilote et ne reflètent donc pas une augmentation des violences à ces périodes – qu’elle ait eu lieu ou non.

51. Certaines associations contactées n’ont pas donné suite à notre demande d’entretien et toutes n’ont pas pu être contactées étant donné la diversité des publics LGBTQIA+ et la richesse du tissu associatif bruxellois.

52. Les associations suivantes ont été rencontrées dans le cadre d’un entretien individuel : [Tels quels](#), [Ex Aequo](#), [Merhaba](#), [Mothers and Daughters](#), [Espace P](#), [Alias](#).

La violence verbale, rapportée dans 88% des signalements récoltés (37/42), est de loin la plus attestée. C'est aussi ce que rapportent les associations interrogées. Il s'agit d'insultes, de moqueries, de « blagues » ou de remarques homo/lesbo/transphobes, basées sur l'apparence physique, le style vestimentaire ou sur l'homosexualité supposée ou connue. L'événement rapporté est constitué de violence verbale seule dans 13 cas (31% des signalements). Dans les autres incidents, celle-ci s'accompagne d'autres formes de violence (physique, sexuelle...).

Des insultes et propos LGBTQIA+phobes écrits sont rapportés à 7 reprises (dont 5 pour lesquelles les propos sont également oraux).

Les violences verbales sont les plus fréquentes

Des violences physiques ont été rapportées dans 14 des 42 incidents enregistrés (33%), presque systématiquement accompagnées de violences verbales (93% des cas), dont 5 fois également avec des violences sexuelles associées. Ces violences sont soit des bagarres dans le cas de situations qui dégénèrent suite à des violences verbales, soit des (tentatives d') agressions physiques, pouvant aller jusqu'à une tentative d'étranglement et un coup de poignard.

Des violences sexuelles sont rapportées à quatre autres reprises (une fois seules et trois fois associées à des violences verbales). Celles-ci – attouchements, gestes sexuels explicites, remarques à caractère sexuel dans l'espace public ou sur les réseaux sociaux – apparaissent donc dans 1 signalement sur 5.

Des violences physiques sont présentes dans un tiers des situations rapportées et des violences sexuelles dans un cas sur cinq

Trois cas de discrimination au logement apparaissent aussi dans les signalements récoltés, ainsi que trois autres formes de discrimination : envers une personne trans de la part d'un médecin ; un contrôle policier jugé abusif d'un couple homosexuel se tenant la main en rue pendant le confinement ; sans précision pour la troisième.

Enfin, un cas de violence matérielle (vol d'ordinateur) a aussi été rapporté – accompagnée de violences verbales et physiques – ainsi qu'un cas d'extorsion (racket d'un étudiant homosexuel à l'école, sous la menace de dévoiler son orientation sexuelle à sa famille).

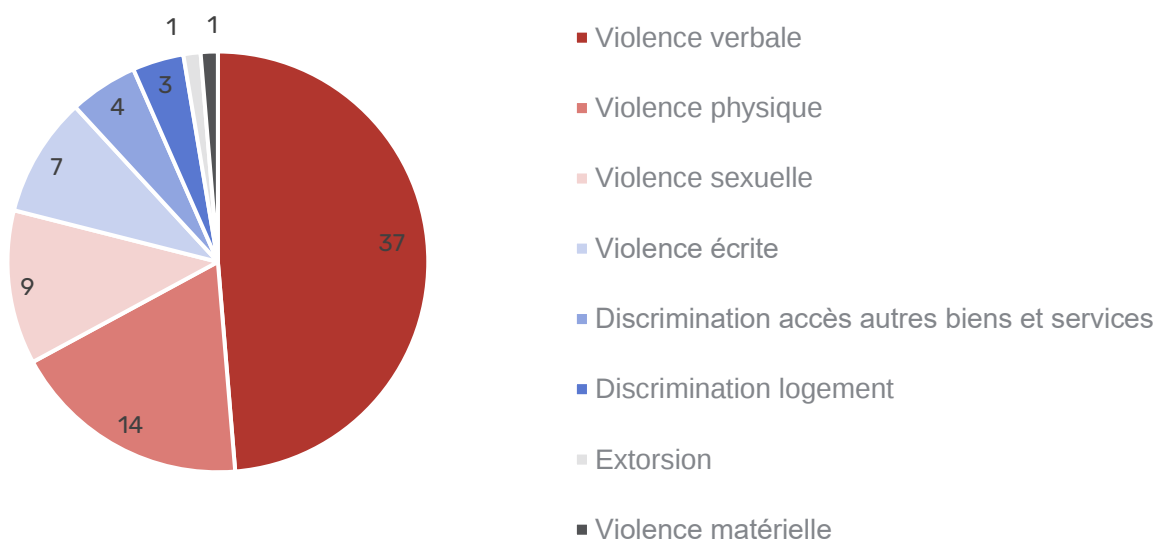


FIGURE 1 : LES FORMES DE VIOLENCE ATTESTÉES DANS LES SIGNALEMENTS RÉCOLTÉS PAR LA RBC (2019 - 2020) – BPS/OBPS



Dans les enquêtes de victimation et les données des associations, les violences verbales ressortent comme les plus fréquentes. En 2019, les LGBT+ français rapportaient en premier lieu subir des violences verbales (moqueries, insultes...) puis physiques (gifles, coups...) ⁵³. En France toujours, pour 2020, les situations LGBTIphobes recensées par SOS Homophobie ⁵⁴ étaient principalement des marques de rejet et d'ignorance (65% des cas), des insultes (49%), du harcèlement (25%), des menaces (20%), des discriminations (13%) puis des agressions physiques (12%) ⁵⁵.

En RBC, sur l'année 2020, 15 des 34 PV dressés par la police bruxelloise avec une qualification de « discrimination fondée sur l'orientation sexuelle » concernent uniquement des violences verbales : insultes, agressions verbales, propos discriminants. Des violences physiques (coups et blessures et vols avec violence) sont présentes dans 10 PV sur 34 – une proportion assez similaire à celle observée dans les signalements récoltés par la RainbowHouse.

- Discrimination fondée sur son orientation sexuelle
- Coups et blessures
- Harcèlement
- Vol avec violence
- Calomnie et diffamation
- Menace écrite
- Incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence
- Inconnu

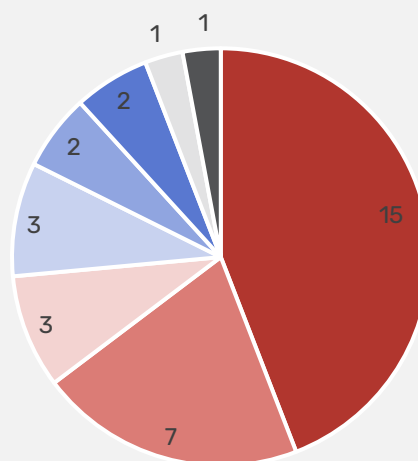


FIGURE 2 : LES PV DE LA POLICE POUR « HOMOPHOBIE » EN 2020 SELON LA PRÉVENTION PRINCIPALE RETENUE - BPS/OBPS. SOURCES : ZP ET DCA BRUXELLES

Dans les signalements à Unia liés au critère de discrimination « orientation sexuelle » pour l'année 2020, une composante verbale apparaît également dans la grande majorité des cas (26 sur 29 signalements, les paroles étant écrites dans deux cas, via mail ou sur Facebook), avec une composante physique (crachat, jet de cailloux, coups) parfois associée (6 fois) ainsi que, dans un cas, une composante matérielle (bri des vitres de la voiture de la victime).

53. IFOP, *Op. cit.*

54. SOS Homophobie, *Rapport sur les LGBTIphobies 2021*.

55. *Ibid.*, p. 24. Un acte LGBTIphobe peut englober plusieurs manifestations de violence. À noter que la crise sanitaire a sensiblement modifié la répartition des contextes dans lesquels se sont concentrés ces actes (cf. *infra*).

Les violences subies ont été qualifiées de harcèlement dans 18 cas. Il s'agit soit de situations s'inscrivant dans la durée (ex. au travail ou à l'école, à domicile de la part de membres de la famille ou encore sur Internet), soit de harcèlement dans l'espace public (ex. une femme trans harcelée par les jeunes de son quartier). Une large part des violences vécues par les personnes LGBTQIA+ ne sont donc pas des actes uniques et isolés, mais s'inscrivent davantage dans un contexte général peu accueillant à leur égard.

Les violences subies comportent un élément de répétition dans plus de 4 cas sur 10



Un quart des témoignages recensés par SOS Homophobie pour la France en 2020 relataient aussi des agissements répétés, souvent depuis plusieurs années (le voisinage étant le contexte le plus important, dans 66% des cas)⁵⁶.

Parmi les 34 PV dressés par la police pour homophobie en RBC en 2020, la qualification principale retenue est le harcèlement dans 3 cas, qui impliquent eux aussi des problèmes avec le voisinage.

Dans les 29 signalements reçus par Unia pour la RBC en 2020, plusieurs situations peuvent également être qualifiées de harcèlement : dans la sphère professionnelle (3 fois), dans un contexte de logement avec un propriétaire (1 fois), par le voisinage (3 fois, dont une fois dans un contexte scolaire pour un enseignant), sur les réseaux sociaux (1 fois).

3. Les lieux de violence

Les 42 événements rapportés à la RainbowHouse Brussels sont chacun liés à un ou plusieurs types de lieux, avec un total de 54 lieux concernés. L'espace public est le lieu le plus représenté dans les signalements récoltés. Les lieux accessibles au public (Horeca, commerces...), l'espace numérique et la sphère privée (domicile et ses abords) ne sont toutefois pas épargnés.

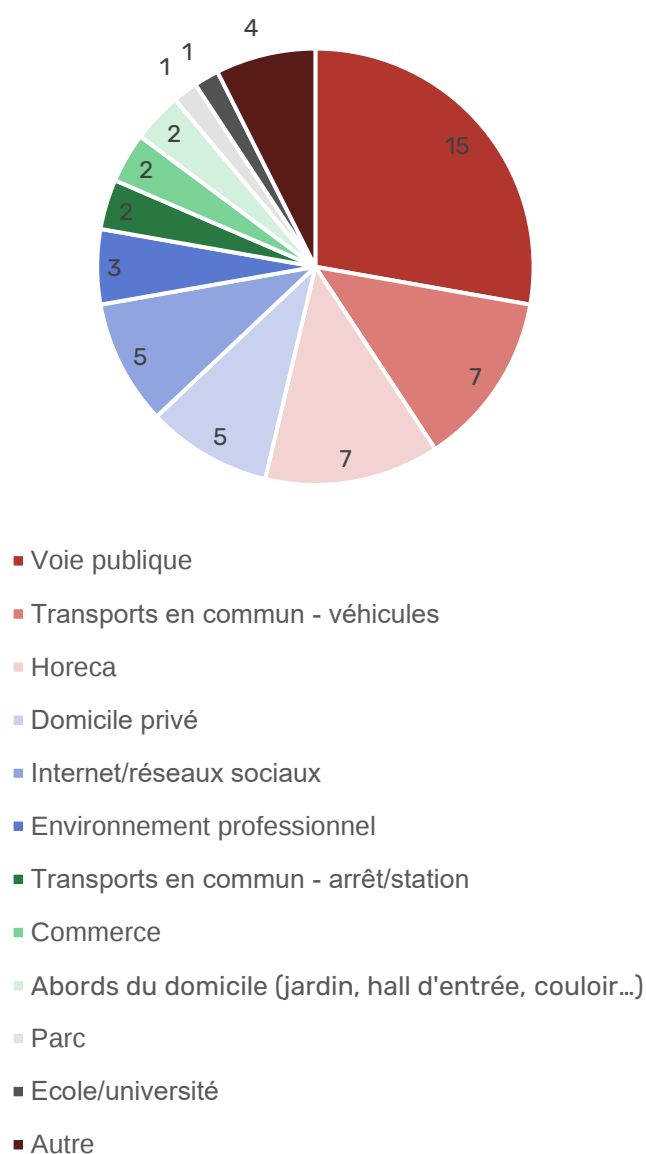


FIGURE 3 : LES LIEUX DES VIOLENCES ENREGISTRÉS DANS LES SIGNALEMENTS RÉCOLTÉS PAR LA RBC - BPS/OBPS

56. SOS Homophobie, *Op. cit.*



Le constat est le même pour les PV dressés par la police : 47% des faits enregistrés se sont produits dans l'espace public (14 sur la voie publique et 2 dans le métro). Le « domicile privé » y est toutefois davantage représenté (26%) que dans les signalements récoltés par la RainbowHouse Brussels.



FIGURE 4 : PV POLICE HOMOPHOBIE EN RBC EN 2020 SELON LE TYPE DE LIEUX - BPS/OBPS. SOURCE : DCA BRUXELLES

3.1 L'espace public

L'espace public est le théâtre d'une partie importante des faits rapportés à la RainbowHouse : 36% des faits se sont produits sur la voie publique (15/42). Ils se sont parfois poursuivis dans un parc (1 cas) ou dans les transports en commun (2 fois dans les véhicules comme aux arrêts et une fois uniquement à l'arrêt) – illustrant bien le fait que l'espace public constitue un continuum. Les transports en commun sont aussi le théâtre de 4 autres incidents – 17% des faits rapportés s'y sont donc, au moins en partie, produits.

Les faits commis dans l'espace public consistent surtout en violence verbale, parfois accompagnée de (tentative de) violence physique et/ou sexuelle, subie par des couples gays ou lesbiens ou par des

La LGBTQIA+phobie se produit souvent dans l'espace public

personnes transgenres. Plusieurs épisodes ont eu lieu en soirée ou au retour de soirée – moment propice aux violences physiques également selon les constats des associations rencontrées, mais aussi aux heures de pointe ou dans le quartier où réside la victime. La violence verbale dans la rue est aussi la forme la plus fréquente des actes LGBTQIA+phobes mentionnée par plusieurs associations⁵⁷.

57. Mothers and Daughters, Tels Quels, Espace P.



Au niveau des PV dressés par la police, les faits situés dans l'espace public sont également le plus souvent des insultes (ex. « sale gay », « sale pédé », « sale pute », « tapette »)⁵⁸, parfois accompagnées de violence physique. Les coups et blessures concernent 6 faits sur 14 commis sur la voie publique ; les vols, 2 cas. Un cas d'agression physique et verbale a également eu lieu dans un métro. Les faits subis dans l'espace public rapportés à Unia sont aussi essentiellement des insultes avec parfois des coups, crachats ou jets de cailloux. Certains conflits de voisinage peuvent également déborder sur l'espace public : dans les PV dressés par la police, des insultes proférées par des voisins peuvent déboucher sur des coups en rue. De même, une situation de harcèlement de voisinage envers un couple lesbien signalée à Unia aurait abouti au bris des vitres de leur voiture.

L'hétéronormativité entraîne, dans l'espace public en particulier, un rejet des expressions de genre et orientations sexuelles perçues comme non conventionnelles : en effet, les victimes identifient souvent leur style vestimentaire, le port de maquillage (pour les personnes trans) ou le fait qu'elles se tenaient la main (couples gays ou lesbiens) comme motifs de déclenchement des violences vécues dans cet espace.

Ce constat fait écho à la littérature sur le sujet. Les recherches qualitatives⁵⁹ menées en Région bruxelloise font état d'incidents survenant de manière fortuite et inattendue, souvent liés à des caractéristiques visibles ou perçues des victimes : identité de genre ou orientation sexuelle mais aussi âge, sexe, ethnicité, statut socio-économique⁶⁰. Des enquêtes françaises⁶¹ montrent également que l'élément déclencheur pour les agresseurs est souvent l'apparence ou de manière générale le fait de s'émanciper des expressions hétéronormatives des genres masculins et féminins, de remettre en

question les rôles sociaux de sexe et les codes vestimentaires et comportementaux qui s'y associent. Les signes d'affection en public, en particulier le fait de se tenir la main, sont également souvent considérés comme « risqués ». Selon l'enquête 2019 de la FRA, 61% des répondants LGBTI européens disent éviter « toujours » ou « souvent » de tels gestes d'affection en public⁶².

La fréquence importante des expériences négatives vécues dans l'espace public conduit d'une part à la banalisation des faits, menant les victimes à ne pas/plus réagir aux incidents⁶³ et à ne pas les rapporter à la police – ni même à la RainbowHouse. Elle a d'autre part un impact sur l'état émotionnel des victimes (stress, peur, honte...) au point de les amener à modifier leur comportement, dans une forme d'autocensure, et à ne pas s'autoriser à vivre librement « leur identité de genre et leur orientation sexuelle dans l'espace public »⁶⁴.

58. À noter que dans certains cas, la victime ne semble pas forcément être une personne LGBTQIA+ mais subir des insultes homophobes comme elle aurait pu subir d'autres grossièretés, indépendamment de son identité de genre et de son orientation sexuelle déclarées. Ceci illustre bien l'emprise du modèle hétéronormatif dans notre société, tant le dénigrement de l'homosexualité a été intégré (consciemment ou non).

59. Méthos, *Op. cit.* ; Poelman, M., Smits, D., *Agressie tegen holebi's in Brussel-stad, Antwerpen/Apeldoorn*: Maklu, 2007 ; Huysentruyt, H. et al., *Op. Cit.*

60. Méthos, *Op. cit.*, p. 39.

61. IFOP, *Op. cit.* et IFOP, *Observatoire LGBT+. Enquête réalisée pour la Fondation Jean Jaurès et la DILCRAH*, 26 juin 2018.

62. FRA, *A long way to go for LGBTI equality*, 2020, p. 23.

63. Méthos, *Op. cit.*, p. 22.

64. *Ibid.*, p. 40.

Concernant la répartition des faits LGBTQIA+phobes en Région bruxelloise, la Ville de Bruxelles est surreprésentée – et ce dans toutes les sources de données : 36% des signalements à la RainbowHouse (15/42), 32% des PV dressés par la police en RBC (11/34) et 41% des signalements à Unia (12/29)⁶⁵. Cette surreprésentation est probablement liée à la concentration de lieux récréatifs et festifs dans le quartier Saint-Jacques, où les personnes LGBTQIA+ sont nombreuses et visibles⁶⁶. On peut ainsi relever toute l'ambiguïté de ce « quartier gay » : décrit comme sûr en termes d'expression de l'identité LGBTQIA+, il est pourtant le théâtre de nombreux cas concrets de violences homophobes. Le taux d'expérience de la violence – élevé dans des endroits perçus comme sûrs et faible dans des endroits perçus comme dangereux – s'expliquerait par les comportements d'adaptation des personnes LGBTQIA+ qui se rendent plus ou moins « visibles » selon les lieux fréquentés. Les espaces à haut risque seraient donc « ceux où un espace hétérosexiste jouxte un espace homosexuel »⁶⁷.

En RBC, la visibilité accrue des LGBTQIA+ dans le « quartier gay » y entraîne paradoxalement plus de faits de violence qu'ailleurs

Le sentiment d'insécurité des personnes LGBTQIA+, comme pour la population générale, apparaît aussi plus élevé dans les quartiers socio-économiquement défavorisés de la zone du Canal⁶⁸.

Précarité et environnement dégradé sont en effet des facteurs qui contribuent au sentiment d'insécurité général, et ce indépendamment de l'exposition objective à la violence ou non dans ces quartiers⁶⁹.

Le sentiment de sécurité dépend aussi de la « réputation » d'un quartier : les quartiers « blancs privilégiés » seront perçus comme plus sûrs par les personnes LGBTQIA+⁷⁰ et les quartiers « musulmans défavorisés » comme plus dangereux. Et ce même pour ceux qui ont un *background* musulman (indépendamment de leurs croyances) : bien que les expériences d'homophobie vécues aient lieu au centre-ville, une participante à une étude sur ce sujet explique qu'elle se sent malgré tout plus à l'aise avec son homosexualité dans ce quartier réputé « ouvert » qu'à Anderlecht, où il ne lui est pourtant jamais rien arrivé⁷¹.

Dans l'espace public, comme ailleurs, des systèmes d'oppression multiples se croisent et se superposent, ayant chacun leurs propres frontières. Ainsi, une barrière en termes ethnique et de classe est souvent perçue autour de la place Fontainas, qui marque la frontière du « quartier gay » et jouxte des zones plus populaires. Mais ce « quartier gay », « territoire d'hommes de la classe moyenne professionnellement actifs et essentiellement blancs »⁷², s'inscrit aussi dans la continuité de cette même place et du Boulevard Lemonnier adjacent « en ce qu'il contraint l'accès des femmes à l'espace public et participe à les invisibiliser »⁷³ : les femmes lesbiennes y estiment en effet le risque de violence lesbophobe à caractère sexiste et sexuel élevé⁷⁴.

65. Pour 15% des habitants de la Région qui résident à la Ville de Bruxelles.

66. À noter que la place centrale tenue par un quartier spécifique en tant que lieu de rencontre pour les personnes homosexuelles est remise en question à l'heure des applications de rencontre. Cf. Alessandrin A., Raibaud Y., « Espaces homosexuels dans la ville », in Hermès, La Revue, n°69, 2014/2, pp. 152-154.

67. Huysentruyt H., *Op. cit.*, p. 3.

68. Méthos, *Op. cit.*, p. 17.

69. Cf. p. ex. Mincke C., « Insécurité et sentiment d'insécurité à Bruxelles », in *Brussels Studies* n°39, 2010.

70. Les espaces hétérosexuels perçus comme sûrs en termes d'homophobie sont ceux « où l'on rencontre davantage de Blancs, de femmes et de représentants de l'ordre en rue » (Huysentruyt H., *Op. Cit.*, p. 3).

71. Boussalem A., "When the spotlight is always on the neighborhood. LGBTQ people from a Muslim background deconstructing imagined borders in Brussels, Belgium", in *Sexualities*, 2021, p. 12.

72. Huysentruyt H., *Op. cit.*, p. 3.

73. Donnen A., « La place Fontainas comme espace frontière. La production de la ville au regard de la sexualité, du genre, de l'ethnicité et de la classe sociale », in *Brussels Studies* n°139, 2019, p. 14.

74. Huysentruyt H., *Op. cit.*, p. 4 ; 30-31. Cf. aussi le travail de l'association Mothers and Daughters afin d'offrir à ces femmes lesbiennes (mais aussi personnes trans) des activités et un lieu de rencontre communautaire (sous la forme d'un bar éphémère).

Les hiérarchisations au sein des groupes doivent donc également être prises en compte et une analyse spatiale monolithique des violences LGBTQIA+phobes n'est pas possible. C'est non seulement le cas pour les questions de genre, mais aussi pour les aspects « ethniques » : les homosexuels issus de minorités ethnoculturelles estiment eux-aussi le risque de violence homophobe à caractère raciste et sexuel élevé dans le « quartier gay »⁷⁵.

Au-delà de la question du « quartier gay », l'ensemble du territoire régional bruxellois est concerné par la violence LGBTQIA+phobe dans l'espace public. Si le « centre-ville » est mentionné 10 fois, la Bourse 3 fois et le Parc royal 2 fois dans les signalements récoltés, les communes d'Ixelles (Flagey est mentionné à 3 reprises), Auderghem, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Etterbeek, Jette et Berchem-Sainte-Agathe sont aussi mentionnées. Les statistiques policières⁷⁶ ainsi que les signalements récoltés par Unia⁷⁷ témoignent aussi d'une répartition des faits sur le territoire régional.

3.2 La sphère familiale

Cinq signalements (12% du total) concernent des violences commises au sein du domicile privé de la victime.

Des difficultés aussi dans la sphère familiale, accrues avec la crise sanitaire

Dans 4 cas, les violences émanent de la famille de la victime qui accepte mal son homosexualité ou sa transidentité. Il s'agit essentiellement de violences

verbales et psychologiques et de harcèlement, mais aussi, dans un cas, d'une réaction très violente d'un beau-père ayant tenté d'étrangler sa belle-fille suite à son *coming-out*.

Une autre situation fait suite à un mauvais *date* sur Grindr⁷⁸, la victime ayant été suivie jusque chez elle et agressée physiquement, verbalement et sexuellement et s'étant fait voler son ordinateur.

Enfin, un signalement concerne aussi de la violence au sein d'un couple homosexuel⁷⁹ : une agression physique ayant nécessité des soins médicaux, qui s'est produite dans un bar avant la crise sanitaire (décembre 2019). Cette agression était au moins la troisième vécue par la victime, de la part de son conjoint.



Selon les PV de police en 2020 pour la RBC, les situations relatives au domicile privé (9 PV) consistent essentiellement en conflits de voisinage impliquant des insultes homophobes, parfois calomnies et diffamation ou menaces écrites, voire coups. Un fait de calomnie et homophobie sur les réseaux sociaux est aussi inclus dans cette catégorie. Dans 2 cas, la victime est un mineur face à des difficultés familiales majeures (harcèlement, menaces, violences verbales et physiques) suite à son *coming-out*, au point de mener à la fuite du domicile dans un cas et à une demande de placement dans l'autre.

75. Huysentruyt H., *Op. cit.*, p. 4 ; 30-31 ; L'association Merhaba rapporte le même constat.

76. Outre 11 PV concernant la Ville de Bruxelles, 5 concernent Ixelles, 3 Saint-Gilles et Anderlecht, 2 Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Etterbeek et Molenbeek-Saint-Jean. Forest, Koekelberg, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre compte chacune 1 PV « homophobie » en 2020.

77. 41% des signalements reçus par Unia en 2020 en RBC sont relatifs à la Ville de Bruxelles, mais d'autres communes sont mentionnées pour 1 (Etterbeek, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Forest) ou 2 faits (Saint-Josse-ten-Noode, Anderlecht, Ixelles, Evere).

78. Application de rencontre à destination des personnes homosexuelles, bisexuelles ou bicurieux.

79. La violence dans les couples homosexuels constitue une problématique en soi qui mériterait une analyse spécifique. Souvent passée sous silence, une étude française révèle pourtant qu'en 2019 en France, 8 décès sont survenus au sein de couples homosexuels, dont 7 couples d'hommes. Cf. Ministère de l'Intérieur, *Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple. 2019*, p. 20.



L'impact de la crise sanitaire : les mineurs particulièrement vulnérables

Selon l'enquête IFOP menée en France en 2019, avant la crise sanitaire, les lieux les plus fréquemment mentionnés par les répondants en cas d'agression (verbale ou physique) sont d'abord la rue et les lieux publics (mais aussi les établissements scolaires), et ensuite l'Horeca, les transports en commun et le lieu de travail⁸⁰. En 2020, selon les chiffres de SOS Homophobie, il apparaît que la part des violences LGBTIphobes dans les « Lieux publics », « Milieu scolaire », « Travail » et « Commerce et services » a été réduite, en lien avec la diminution de la fréquentation de ces espaces lors des périodes de confinement et de couvre-feu. Mais même dans ce contexte, les LGBTIphobies n'ont pas disparu des rues, des établissements scolaires, du monde du travail, des administrations et des commerces, puisque 30% des situations rapportées s'y produisent toujours⁸¹. Ceci est aussi confirmé par les signalements récoltés par la RainbowHouse, qui restent nombreux à relater des faits survenus dans l'espace public (cf. *supra*).

C'est toutefois dans la sphère familiale elle-même que l'impact de la crise sanitaire se marque le plus. Il est bien établi que durant cette crise, la pression intrafamiliale a augmenté pour tous⁸². C'est aussi le cas pour les jeunes LGBTQIA+ confinés au sein d'une famille refusant leur identité, comme en témoignent les signalements récoltés par la RainbowHouse à l'automne 2020, durant le second confinement lié à la pandémie de Covid-19. En lien également avec la crise sanitaire, Unia signale observer en 2020 une hausse des discriminations liées à des conflits de voisinage, parallèlement à une baisse de celles liées aux aspects récréatifs ou Horeca, étant donné la fermeture de ces lieux durant une large partie de la crise sanitaire et la présence quasi constante et forcée au domicile. De même, voisins de pallier, habitants du même immeuble ou de la même rue qui insultent une personne LGBTQIA+... sont des situations rencontrées dans les PV dressés par la police en 2020.

Ceci s'observe aussi à l'international. Les proportions de signalements de faits LGBTIphobes dans le cadre du voisinage (13%) et celui de la famille/entourage proche (13%) reçus par SOS Homophobie en France se sont aussi considérablement accrues par rapport à 2019 (respectivement 8 et 10%)⁸³. La proportion des agressions physiques recensées par SOS Homophobie est restée stable entre 2019 et 2020 (12%), mais un report de ces agressions des lieux publics vers les lieux privés (famille et voisinage) est observé.

Par ailleurs, SOS Homophobie fait part d'une préoccupation par rapport aux mineurs en 2020 dans ce contexte sanitaire, notamment dans des situations de transphobie⁸⁴ menant à une grande détresse avec menace d'expulsion du domicile familial, rejet, humiliation⁸⁵. 2 PV dressés par la police bruxelloise en 2020 renvoient aussi à de telles situations extrêmes, comme l'un des signalements récoltés par la RainbowHouse. Le constat est partagé par d'autres associations rencontrées, qui font elles aussi le constat d'une hausse de la violence dans les familles avec la crise sanitaire, notamment envers les enfants. Elles décrivent des situations particulièrement problématiques lorsqu'un parent découvre l'homosexualité d'un enfant pendant cette période difficile.

80. IFOP, *Op. cit.* À noter par contre que dans les témoignages de LGBTIphobie recensés par SOS Homophobie (*Op. cit.*) en France, Internet est le premier « lieu » des violences avec 23% des faits en 2020 (31% en 2019) contre 10% pour l'espace public.

81. SOS Homophobie, *Op. cit.*, p. 22.

82. Voir les travaux de l'Observatoire : Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS), « Les violences intrafamiliales en Région de Bruxelles-Capitale en période de confinement », *Focus de l'Observatoire - n°1*, Bruxelles, 2020 ; Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, « État des lieux des violences intrafamiliales en Région bruxelloise durant la pandémie de Covid-19 (mars-novembre 2020) », *Focus de l'Observatoire - n°2*, Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2021.

83. SOS Homophobie, *Op. cit.*, p. 21. Les contextes (ou lieux) principaux des LGBTIphobies relevés en 2020 sont ainsi internet (23%), la famille (13%), le voisinage (13%), les lieux publics (10%) et le travail (9%).

84. 20% des cas de transphobie ont été rapportés par des mineurs en 2020, contre 6% en 2019 (SOS Homophobie, *Op. cit.*, p. 50).

85. SOS Homophobie, *Op. cit.*, p. 21 et p. 50.

Les associations rencontrées sont elles aussi confrontées – de longue date – aux difficultés dans les familles lors de *coming-out*, plus souvent sous la forme de violences psychologiques et de rejet – la violence physique serait « plus rare que précédemment »⁸⁶, et ce dans tous les groupes socio-culturels et socio-économiques.

En prolongement de l'aspect intrafamilial, l'aspect intracommunautaire entre également en compte : les pressions socio-culturelles constituent aussi une violence pour les LGBTQIA+ issus de minorités ethno-culturelles suivis par l'association Merhaba.

Ceux-ci craignent tellement d'être « découverts » (voire, pour certains, « d'aller en enfer ») que certains hésitent même à se tourner vers les associations LGBTQIA+. Les plaintes à la police sont donc à peine envisageables dans ce contexte de pression intense. Les *coming-out* sont très rares chez ce public et généralement mal (ou partiellement⁸⁷) acceptés par la famille quand ils se produisent. Ils peuvent mener à des violences physiques allant jusqu'à l'expulsion du domicile familial⁸⁸. On note un PV de ce type en 2020 dans les statistiques policières, où un mineur explique subir des pressions familiales et religieuses visant à le faire « redevenir normal » (p. ex. : boire de l'eau bénite auprès d'un représentant religieux).

3.3 L'espace numérique

Les discours de haine en ligne sont aujourd'hui une problématique à prendre en compte dans la lutte contre les LGBTQIA+phobies. Dans cinq faits rapportés à la RainbowHouse, il est question de harcèlement homo/lesbo/transphobes sur les réseaux sociaux de la part d'auteurs inconnus – allant jusqu'à des menaces de mort formulées à l'encontre d'un.e activiste trans. Unia recense aussi un signalement de ce type.



Dans les situations recensées par SOS Homophobie, en France, Internet est le contexte où le plus de cas de violences sont enregistrés. Toutefois, alors que l'utilisation des outils numériques a explosé en 2020 avec la situation sanitaire, la proportion des cas « Internet » s'est réduite (de 31% en 2019 à 23% en 2020). Une hypothèse émise par l'association serait le découragement des « victimes et témoins de la haine LGBTIphobe en ligne, ancrée depuis des années par l'absence de modération efficace et le refus des pouvoirs publics d'y consacrer les moyens humains nécessaires »⁸⁹, engendrant une diminution du nombre de signalement.

3.4 La sphère professionnelle

Trois faits se sont produits sur le lieu de travail de la victime : il s'agit de harcèlement et de violence verbale (blagues déplacées à caractère sexuel, mégenrage⁹⁰ par l'utilisation du pronom « elle »), mais aussi écrite dans un cas. Ces situations durent dans le temps (au moins deux mois dans chaque cas) et l'absence de solution ou de réponse de la hiérarchie (impression de ne pas être pris au sérieux) ont des conséquences dramatiques sur les victimes, dont l'une précise « avoir perdu 8 kg en trois mois ». Dans deux des trois situations, le harcèlement homophobe émanait du supérieur de la victime. Ces victimes ont pourtant tenté de réagir en expliquant la situation à des responsables plus haut placés, à leur syndicat ou à un médecin.

86. Tels Quels.

87. Il s'agit essentiellement de violences Il a été rapporté que dans certains cas le *coming-out* est accepté mais ne doit pas être connu en dehors du domicile (par ex. lors de vacances dans la famille en dehors de la Belgique).

88. Jusqu'au cas extrême d'un réfugié marocain, régularisé et ayant fait son *coming-out*, assassiné il y a quelques années.

89. SOS Homophobie, *Op. cit.*, p. 22.

90. Mégenrage : utilisation volontaire ou pas d'un pronom ou un genre ne correspondant pas à l'identité de genre d'une personne. RainbowHouse Brussels, *Glossaire pour tou.te.s*, p. 30.

L'espace professionnel est aussi fréquemment mentionné par les associations, surtout dans de grandes structures où les blagues homophobes, insultes déposées anonymement sur un bureau, peuvent être fréquentes.

1/3 des dossiers ouverts par Unia en matière d'orientation sexuelle en RBC concerne la sphère du travail/emploi

Plusieurs signalements reçus par Unia en 2020 font état de harcèlement ou de contexte homophobe au travail. Le domaine du travail/emploi est même le plus représenté parmi les dossiers « orientation sexuelle » d'Unia pour la RBC (32%, devant la « vie en société » qui représente 27% des dossiers) – contrairement au niveau belge où les dossiers concernent essentiellement les domaines du travail et des médias, ainsi que l'accès aux biens et services divers. Le monde du travail est donc, après l'espace public et l'espace familial, un lieu important à prendre en compte pour les politiques de lutte contre la LGBTQIA+phobie.

3.5 D'autres lieux mentionnés

L'HORECA – avant la crise sanitaire – apparaît aussi comme un lieu récurrent de violence verbale, voire physique, lesquelles peuvent se prolonger dans l'espace public au retour de soirée : 6 des 14 signalements récoltés par la RainbowHouse avant mars 2020 et le début de la crise sanitaire concernent ce type de lieux (peu présent dans les signalements récoltés ensuite, parallèlement aux fermetures fréquentes de ce secteur tout au long de la crise).

On notera également des cas de discrimination dans différents contextes spécifiques. Dans le cadre de l'accès au logement : un couple de femmes a subi

des remarques lesbophobes de la part d'un propriétaire, qui a refusé de leur louer son bien manifestement encore libre. Dans les transports : une personne homosexuelle a été harcelée par un taximan pour avoir embrassé son compagnon avant de monter dans le taxi. Ou pour l'accès à divers biens et services : une femme transgenre a fait l'objet d'insultes transphobes de la part d'autres clients en faisant ses courses et une personne trans a été mal prise en charge par un médecin qui attribuait ses problèmes de santé à son traitement hormonal. La question de l'accès aux toilettes des établissements HORECA pour les personnes transgenres est également mentionnée dans les signalements récoltés par la RainbowHouse.



Des violences peuvent encore se produire dans d'autres contextes, comme en témoignent quelques signalements reçus en 2020 par Unia pour la RBC. En contexte sportif : insultes lesbophobes envers une adversaire dans le cadre d'un match de football, chants homophobes des supporters de football « Alle boeren zijn homo »⁹¹. En contexte festif : deux hommes avec un sac en bandoulière se sont vus refuser l'entrée à un événement, le personnel estimant que l'autorisation des sacs à main concernait uniquement les femmes). Dans un contexte commercial : des clients d'un magasin, jugés « efféminés », ont subi des regards déplacés de la part d'employés qui ont refusé de leur vendre des « vêtements de femme ».

91. Cf. p. ex.

https://www.nieuwsblad.be/cnt/dmf20210820_97196185#:~:text=Telkens%20als%20hij%20uitblinkt%2C%20begint.een%20homofob%20en%20discrimineren d%20lied.

3.6 Violences de la part de représentants des institutions

Plusieurs signalements concernent des faits de discriminations ou violences émanant d'agents représentant les institutions publiques. Deux faits ayant eu lieu dans l'espace public impliquent la police⁹² : des agents ayant réagi à une provocation de la victime par des propos déplacés, avec des coups échangés dans la foulée ; une patrouille de police ayant pris à partie un couple homosexuel marié à propos du respect des distances sociales pendant le confinement. Les victimes de ces deux incidents ont déposé plainte et saisi le Comité P. La deuxième situation a également été rapportée à Unia. À noter que pour l'ensemble de la Belgique, le Comité P a été informé en 2020 de 9 situations impliquant une discrimination sur la base de l'orientation sexuelle de la part de la police⁹³.

Les signalements récoltés par la RainbowHouse témoignent aussi du mégenrage d'une personne trans dans une administration communale. Un fait rapporté à Unia (et non à la RainbowHouse) concerne un contrôle à un arrêt de tram de la STIB où la victime, bien qu'en ordre de titre de transports, a entendu le contrôleur les traiter, lui et son ami, de « pédés ».

Il apparaît donc que les lieux d'insécurité sont multiples : domicile privé, transports publics aux heures de pointe ou trajet en taxi, environnement professionnel, café et lieux de sortie, espace public, commerces, internet, chez le médecin, à la commune, lors d'une visite d'appartement... Aucune sphère de la vie n'est épargnée par les incidents LGBTQIA+phobes en 2020.

Ceci a d'importantes conséquences sur le bien-être des personnes⁹⁴, comme le mentionnaient aussi les associations bruxelloises en parlant d'un impact psychologique lourd et à long terme des violences sur leur public.

Les signalements récoltés illustrent la variété des problématiques et des dimensions à prendre en compte dans l'optique d'améliorer la situation des personnes LGBTQIA+, ainsi que la complexité de l'enjeu sociétal.

4. Victimes et auteurs

4.1 Des victimes aux profils variés...

En termes d'identité de genre, on dénombre, parmi les victimes à l'origine des signalements récoltés par la RainbowHouse : 20 hommes cisgenres, 8 femmes cisgenres, 3 hommes transgenres et 7 femmes transgenres. Cinq personnes se disent non-binaires et 15 se définissent aussi (ou uniquement, pour une seule personne) comme *queer*. Les personnes intersexes n'apparaissent pas dans l'échantillon. En matière d'orientation sexuelle, on dénombre 3 hétérosexuels, 21 homosexuels, 9 bisexuels et 13 pansexuels, certaines personnes s'étant décrites comme homo- et/ou bi- et/ou pan-sexuelles.

Les victimes ont entre 18 et 42 ans et résident en majorité en Région bruxelloise (38/42), dans les communes suivantes : Etterbeek, Saint-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean, Uccle, Woluwe-Saint-Pierre, Schaerbeek, Anderlecht, Ville de Bruxelles, Ixelles et Ganshoren. Ceci atteste du fait que les signalements sont faits non seulement par les résidents du centre-ville, où la RainbowHouse est implantée, mais aussi par les habitants des différentes communes de la Région bruxelloise.

Environ 60% des victimes étaient seules lors de l'incident rapporté, 20% en couple et 20% en groupe. Lorsque la victime était accompagnée, dans 65% des cas, la ou les personnes accompagnant ont également été victimes des faits rapportés.

92. On peut aussi mentionner les insultes essentiellement racistes, mais aussi homophobes (« bande de grosses tapettes ») proférées par des policières en train de se filmer à Anderlecht en 2018, témoignant de la banalisation de ce type d'insultes adressées à des personnes pour les dévaloriser, indépendamment de leur orientation sexuelle. Cf. <https://www.dhnet.be/actu/faits/macques-tapettes-ca-pue-ici-l-attitude-raciste-de-ces-deux-policieres-en-patrouille-a-bruxelles-choque-video-600889489978e227dfb8e15f>.

93. Comité P, *Rapport annuel 2020*, p. 62.

94. IFOP, 2018, *Op. cit.* et 2019, *Op. cit.*

4.2 ... parfois victimes de discriminations multiples

Théorisée à la base par Kimberlé Williams Crenshaw⁹⁵ pour décrire l'intersection des discriminations sexistes et racistes subies par les femmes afro-américaines aux USA, la notion d'« intersectionnalité » s'est élargie à l'étude des discriminations multiples et de leurs interactions. Il s'agit d'analyser, dans des expériences de discriminations au croisement de rapports de domination multiples, l'imbrication des systèmes d'oppression et les éventuels effets d'addition entre les critères de discrimination, de manière combinée (l'effet d'un critère venant en aggraver un autre) ou intersectionnelle (les critères agissant entre eux pour générer des types spécifiques de discriminations)⁹⁶.

De nombreux faits rapportés cumulent homo/ lesbophobie, racisme, sexisme, grossophobie

Dans plusieurs des témoignages recueillis par la RainbowHouse, des victimes qui cumulent plusieurs critères de discrimination rendent compte des difficultés particulières qu'elles rencontrent. Ainsi, plusieurs signalements associent sexisme, lesbophobie et racisme, mais aussi grossophobie. C'est particulièrement vrai dans l'espace virtuel puisque sur les 5 cas de harcèlements qui s'y sont produits, 3 faisaient état d'un harcèlement homophobe/lesbophobe et raciste (ex. « singe PD », « lesbienne noire, retourne dans la jungle »). L'espace public n'est pas épargné non plus, avec une personne refusant de s'asseoir dans le bus à côté d'une « sale gouine noire ».

Les associations rencontrées témoignent aussi des plus grandes difficultés rencontrées par les homosexuels d'origine maghrébine qui, lorsqu'ils s'affichent dans l'espace public, sont confrontés à davantage d'insultes que les homosexuels non-racisés⁹⁷. Dans le cas de discrimination au logement évoqué plus haut, l'origine maghrébine des victimes lesbiennes a selon elles aussi joué un rôle.



Dans 5 des 29 signalements reçus par Unia en 2020 pour la RBC, la discrimination apparaît comme non seulement liée à l'orientation sexuelle, mais aussi au sexe, à la supposée race/couleur de peau/origine ethnique (ex. « toi la nègre, repars d'où tu viens »).

D'autres aspects n'apparaissent pas dans les signalements récoltés mais constituent néanmoins une réalité dont témoignent les associations spécialisées. Certains publics particulièrement vulnérables échappent à ce dispositif de recueil d'informations dont le seuil est sans doute encore trop élevé. C'est le cas du public-cible de l'association Merhaba, issu de l'immigration avec, dans certains cas, un statut administratif ou financier précaire (demandeurs ou demandeuses d'asile, personnes réfugiées, sans papiers, etc.) qui l'expose à de multiples difficultés en plus des aspects liés à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Ils idéalisent parfois la situation des personnes LGBTQIA+ en Belgique, par rapport à un pays d'origine où ils sont réprimés, mais peuvent

95. Crenshaw K., « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », in *University of Chicago Legal Forum*, 1989.

96. Voir notamment : Petit P. et al., « Discrimination à l'embauche : les effets du genre et de l'origine se cumulent-ils systématiquement », in *Economie et Statistique*, 2013 ; Makkonen T., *Multiple, compound and intersectional discrimination : bringing the experiences of the most marginalized to the fore*, Institute for Human Rights, 2002.

97. La racisation est « le processus social par lequel une population est catégorisée par sa race ». Le terme « groupe racisé » est plus adéquat que ceux de « groupe racial », « race » ou « minorité visible » pour parler de groupes « porteurs d'une identité citoyenne et nationale précise, mais cibles du racisme ». On parle alors de « personnes racisées » pour désigner les individus rattachés volontairement ou non à ces groupes. » (CNCD 11.11.11, *Lexique des termes décoloniaux* - <https://www.cncd.be/IMG/pdf/2020-12-lexique-termes-decoloniaux.pdf>. Basé sur Micheline Labelle, *Un Lexique du racisme : étude sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes connexes*, Unesco, 2006).

être victimes de violences jusque dans des structures d'accueil pour personnes réfugiées. L'IEFH notait aussi, en 2020, avoir reçu des signalements de personnes réfugiées transgenres ou intersexes (ex. des personnes n'ayant pas pu enregistrer correctement leur identité de genre au moment de la procédure d'asile)⁹⁸.

On peut aussi mentionner les travailleurs et travailleuses du sexe – hommes cis ou personnes trans – qui ont des relations sexuelles avec des hommes, suivis par Alias ou Espace P. Chez ces publics, les plaintes sont rares mais les violences et discriminations endémiques⁹⁹, dans le cadre des activités de travail du sexe comme en dehors¹⁰⁰. Ici aussi, les violences et discriminations sont multifactorielles : elles reposent tant sur l'orientation sexuelle et l'expression de genre que sur l'activité professionnelle (« putophobie », émanant parfois de personnes LGBTQIA+ elles-mêmes – dans certains bars *gay*, par exemple), sur l'état de santé (consommation de stupéfiants) ou, dans certains cas, sur la situation administrative (public sans papier au sens large). Un aspect « institutionnel » (par ex. violences dans les structures d'accueil, par les services de police...) est aussi mentionné. Enfin, la sérophobie vient encore se greffer sur les discriminations vécues par les hommes cis ou personnes trans ayant des relations sexuelles avec des hommes en particulier au sein des publics LGBTQIA+¹⁰¹.

Homophobie, sexisme et racisme – mais aussi grossophobie – sont donc étroitement imbriqués et indissociables dans le vécu des personnes concernées par ces discriminations multiples. Celles-ci s'en trouvent marginalisées jusqu'au sein même du groupe LGBTQIA+, traversé, comme l'ensemble de notre société, par ces différents

systèmes de domination : domination de l'homme sur la femme, du blanc sur le non-blanc, etc. Ces différents aspects doivent donc être pris en compte pour envisager de manière globale le vécu des personnes concernées.

4.3 Les auteurs

Dans 74% des signalements récoltés par la RainbowHouse, l'auteur était inconnu de la victime. Les auteurs connus peuvent être des collègues, des membres de la famille, un médecin, des étudiants ou encore un pasteur.

3/4 des auteurs sont inconnus de la victime et 9 sur 10 sont des hommes

Comme souligné par ailleurs dans la littérature¹⁰², la majorité des auteurs de ces violences sont des hommes : 45% des auteurs étaient des hommes seuls, 43% étaient des groupes d'hommes. Les crimes haineux envers les personnes LGBTQ+ peuvent en effet être un moyen utilisé par des hommes pour exprimer leur masculinité¹⁰³. Ainsi, selon les personnes ayant participé à la recherche de Huysentruyt (*et al.*) sur la violence homophobe dans l'espace public au centre de Bruxelles¹⁰⁴, les auteurs de violences homophobes dans l'espace public seraient presque exclusivement des hommes, et le plus souvent des personnes avec un statut socioéconomique inférieur pour qui ces actes constituent l'un des seuls moyens de réaffirmer leur statut de dominant sur la base du genre. Une femme seule (2% des cas) et des groupes mixtes (10%) peuvent aussi être – mais rarement – auteurs des violences LGBTQIA+phobes rapportées via ce dispositif de signalement.

98. IEFH, *Op. cit.*, p. 27.

99. Déjà avant la crise sanitaire, mais plus encore avec celle-ci (isolement accru, consommation de drogue isolément, travail de rue voire chez soi). Ainsi, en 2020, 119 personnes ont abordé avec Alias des sujets liés à des discriminations/violences variées (vol, coups et blessures, chantage sur internet, agressions sexuelles, insultes, etc.). 34 personnes ont été accompagnées par l'association dans des démarches liées à un fait subi, et pour 14 d'entre elles les démarches ont abouties à une signalisation ou un dépôt de plainte. Pour diverses raisons (peur du *outing* – cf *infra*, peur de la police ou de représailles, etc.), les autres personnes concernées ont souhaité ne pas continuer leurs démarches.

100. Voir également l'étude « *Incivilités et violences à l'égard des travailleur.se.s du sexe / prostitué.es trans* dans le quartier Yser* » A.D. Dresler pour Alias asbl (2021) (https://www.alias.brussels/images/2109_Rapport_Yser_FR_compressed.pdf).

101. Ex Aequo.

102. P. ex. selon les enquêtes IFOP (*Op. cit.* 2018 et *Op. cit.* 2019), en France : la majorité des victimes d'agressions physiques déclarent que les auteurs des violences étaient majoritairement des hommes (78%) plutôt jeunes (en dessous de 30 ans dans 75% des cas) et qui étaient alors en groupe (61% des auteurs faisaient partie d'un groupe).

103. Kelley K. et Gruenewald J., « Accomplishing Masculinity through Anti-Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Homicide : A Comparative Case Study Approach », in *Men and Masculinities*, vol. 18/1, 2015.

104. Huysentruyt *et al.*, *Op. cit.*

5. Un faible rapportage des faits

Il est connu que les victimes de crimes de haine les signalent peu aux autorités¹⁰⁵. Selon la dernière enquête de la FRA¹⁰⁶, les LGBTI belges victimes d'agression physique ou sexuelle motivées par la haine au cours de l'année précédant l'enquête ont signalé le dernier fait vécu dans 28% des cas (à la police dans 20% des cas et à une autre instance dans 16% des cas¹⁰⁷). Ce taux de *reporting* est supérieur à la moyenne pour l'Europe des 28 (21%) mais il n'en reste pas moins faible. Il l'est plus encore pour les discriminations, dont seulement 14% de victimes ont signalé le dernier fait (9% pour l'Europe des 28) et pour le harcèlement (10% des victimes au niveau européen comme en Belgique). Les raisons invoquées pour ne pas signaler les faits à la police sont principalement le fait de penser « que rien ne serait ou ne pourrait être fait », que le fait était trop mineur ou pas assez sérieux, mais aussi la peur d'une réaction homophobe et/ou transphobe de la police, le manque de confiance par

rapport aux services policiers ou encore le fait d'être trop bouleversé émotionnellement pour contacter la police.

Ces différentes réalités sont aussi attestées dans les signalements récoltés en RBC. La grande majorité des victimes qui ont témoigné auprès de la RainbowHouse ont indiqué avoir parlé de l'incident à leurs proches (81%¹⁰⁸) et 20% en ont parlé sur les réseaux sociaux. Il en va tout autrement du dépôt de plainte à la police (4/42) ou des signalements aux instances officielles que sont Unia (3/42) et l'IEFH (1/42).

Seuls 4 signalements sur 42 ont fait l'objet d'une plainte à la police

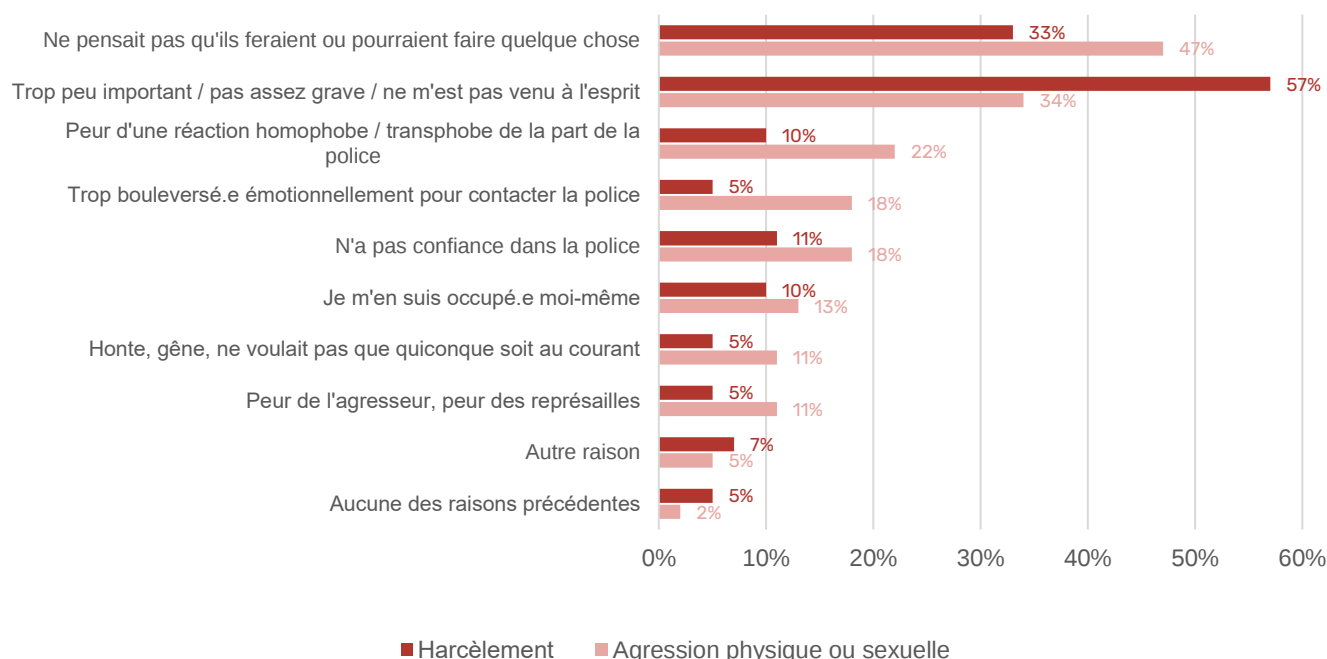


FIGURE 5 : RAISONS DE NON-SIGNALEMENT DU DERNIER FAIT VÉCU À LA POLICE – BPS/OBPS. SOURCE : FRA 2020

105. Voir p. ex. Bureau des Institutions Démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH) de l'OSCE, *Les crimes de haine : Prévention et Réponses. Guide de référence pour les ONG de la zone OSCE*, Varsovie, 2012, pp. 38-40.

106. FRA, *Op. cit.*, 2020. Données en ligne : <https://fra.europa.eu/en/data-and-maps/2020/lgbti-survey-data-explorer>.

107. Certaines victimes ont rapporté les faits via plusieurs moyens (ex. police et association).

108. Ce pourcentage semble particulièrement élevé : selon les enquêtes menées en France en 2018 et en 2019 sur les agressions et discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, 54% des victimes d'agression physique en ont parlé à des proches (IFOP, 2018, *Op. cit.* et 2019, *Op. cit.*).

Les 4 faits sur 42 qui avaient été rapportés à la police sont : en 2019, une bagarre avec des policiers, une agression physique, du harcèlement de quartier récurrent ; en 2020, une discrimination dans l'espace public de la part de policiers envers un couple homosexuel (*cf. supra*). Ainsi, si les faits impliquant la police font toujours l'objet d'une plainte, il apparaît par ailleurs que même pour de nombreux faits dont la gravité semblerait pourtant l'entraîner plus systématiquement (vol d'ordinateur, agression au couteau, racket...), les victimes ne déposent pas de plainte. Selon l'enquête menée par Méthos en 2019¹⁰⁹, si les violences verbales ne sont pas rapportées à la police, les violences physiques le seraient plus systématiquement parmi le public interrogé. Ce n'est pas le cas ici.

Le manque de confiance en la police est la raison la plus souvent invoquée pour ne pas porter plainte

Les victimes expliquent leur choix de ne pas porter plainte essentiellement par un manque de confiance, une méfiance voire une peur de la police (12 fois). À noter que certaines études ont montré qu'il convient de nuancer en partie ce constat relatif à la méfiance envers la police : les hommes blancs auraient davantage confiance en cette institution que les personnes issues de minorité ethnoculturelles¹¹⁰, ce qui renforce l'importance d'une lecture intersectionnelle pour pouvoir mettre en place des actions ciblées visant à rétablir cette confiance. Les associations rencontrées témoignent aussi de relations particulièrement difficiles avec la police pour certains groupes cibles. Certains groupes queer, trans ou lesbiens militants voient ainsi la police comme appareil répressif de l'État, un État qui au mieux ne les protège pas, au pire les réprime¹¹¹. De même les femmes trans travailleuses du sexe, doublement discriminées en tant que trans

et travailleurs du sexe, se sentent harcelées par la police et nullement protégées par elle¹¹². Des récits de personnes qui sont allées déposer plainte et « sont ressorties encore plus traumatisées » se diffusent, ainsi que des histoires de répression policière brutale lors de la Pride ou d'autres événements. De ce point de vue, c'est toute la confiance envers la police – voire les institutions de manière plus générale – qui est à (re-)construire et la formation policière en matière de LGBTQIA+phobie qui doit être revue à cette fin.

La deuxième raison la plus souvent invoquée est que les victimes trouvent le dépôt de plainte inutile et ne voient pas à quoi il servirait (9 fois). Sur ce point, les taux élevés de classements sans suite (*cf. supra*) en matière d'homophobie, mais aussi plus largement de discrimination, ne constituent pas un encouragement au signalement des faits, de même que le manque d'information donnée aux victimes sur le suivi de leur dossier. En effet, en cas de classement, la personne lésée ne semble pas toujours en être informée¹¹³, contrairement à ce que prévoit le Code de procédure pénale. Ce qui renforce le sentiment de manque de suivi et d'inutilité de la plainte. Dans le même ordre d'idées, sur les 54 personnes interrogées par Huysentruyt¹¹⁴, seules 2 disent avoir été tenues au courant des suites réservées à leur dossier. Les associations elles-mêmes indiquent qu'en cas d'« homophobie ordinaire », de « simples » violences verbales, elles ne poussent même plus les victimes à déposer plainte parce que « tout le monde sait bien que ça ne débouchera sur rien ».

Dans les signalements récoltés, plusieurs victimes estiment aussi que la police peut être discriminante et craignent une victimisation secondaire (6 fois), parfois en lien avec de mauvaises expériences passées avec cette institution (2 fois). Dans le même ordre d'idées, la peur de ne pas être pris au sérieux est aussi mentionnée 3 fois pour expliquer le non dépôt de plainte.

109. Méthos, *Op. cit.*, p. 35.

110. Huysentruyt H. *et al.*, *Op. cit.*, p. 4.

111. Mothers and Daughters.

112. Espace P.

113. Mahieu V. *et al.*, *Op. cit.*, p. 45.

114. Huysentruyt H. *et al.*, *Op. cit.*, p. 23.



L'impact de la crise sanitaire sur le rapportage des faits

Si la crise sanitaire a eu un impact sur la nature et les lieux des violences (LGBTQIA+phobes, mais aussi de manière plus générale), elle en a eu aussi sur la récolte d'informations à leur sujet et sur leur rapportage. Comme déjà mentionné, la mise en place du projet régional bruxellois de récolte de signalements a connu certaines difficultés liées à la crise sanitaire : la fermeture du lieu où les permanences dédiées au projet devaient avoir lieu a nécessité une réorganisation (prises de signalement par téléphone, contacts proactifs avec les victimes...) et un retard dans la récolte de signalements.

D'autres associations et dispositifs bien établis ont rencontré ces mêmes difficultés, alors même qu'ils fonctionnent depuis de nombreuses années et sont bien connus du public-cible. Ainsi, SOS Homophobie, en France, a connu pour la première fois depuis 2015 une baisse du nombre de témoignages relatifs à des situations LGBTIphobes (-24% en 2020 par rapport à 2019)¹¹⁵. Une situation due d'une part aux difficultés rencontrées par les victimes à contacter les services d'aide (dans le cas où les violences relèvent de la sphère familiale en particulier) ; d'autre part aux difficultés pratiques et techniques rencontrées par les associations (interruption temporaire de la ligne d'écoute)¹¹⁶. Unia a également connu en 2020 une baisse du nombre de dossiers ouverts pour discriminations liées à l'orientation sexuelle, en Belgique (-18% en 2020 par rapport à 2019) comme en RBC (-19%). Pour ce qui est de l'IEFH, le nombre de signalements concernant le thème « transgenre » reçus en 2020 au niveau belge a diminué par rapport à 2018 – où il avait été particulièrement élevé du fait de l'entrée en vigueur de la Loi Transgenre – mais est resté stable par rapport à 2019¹¹⁷.

Dans un tel contexte, le faible nombre absolu de signalements récoltés dans la phase pilote du projet régional est à relativiser : malgré un projet neuf, inédit, pas encore connu et difficile à visibiliser étant donné la fermeture des lieux communautaires LGBTQIA+ et les restrictions en vigueur, et malgré les difficultés à organiser en pratique la récolte des signalements et la rencontre des victimes, la RainbowHouse a récolté autant de signalements en un an que la police de PV, illustrant bien le potentiel de ce dispositif.

Dans les signalements récoltés par la RainbowHouse, le non dépôt de plainte est aussi lié dans 5 cas à la « banalité » de faits, jugés récurrents et pas assez sérieux (« malheureusement, cela arrive »). Une personne indique aussi ne pas avoir déposé plainte par honte par rapport aux faits vécus. Trois personnes disent ne pas avoir le temps pour faire ces démarches.

Dans le cas de violences impliquant la famille, le dépôt de plainte semble encore plus compliqué, les victimes ne souhaitant pas déposer plainte contre un parent ou craignant que la situation ne se détériore davantage suite à cette démarche (4 fois). Il en va dans même en cas de harcèlement au travail (1 fois)¹¹⁸. Dans d'autres cas, la victime refuse de déposer plainte par crainte d'un *outing* auprès de sa famille si elle rend publics les faits qu'elle a subis¹¹⁹.

115. SOS Homophobies, *Op. cit.*, p. 20.

116. À noter que ces constats sont similaires à ceux posés par les acteurs spécialisés en matière de violences intrafamiliales. Cf. les deux études de l'OBPS à ce sujet (OBPS, *Op. cit.*, 2020 ; OBPS, *Op. cit.*, 2021).

117. IEFH, *Op. cit.*, p. 25.

118. Dans deux cas de violence au travail et dans un cas de violence dans la famille, la victime a toutefois indiqué ne pas avoir déposé plainte, mais y réfléchir.

119. 12% des victimes de discrimination dans l'enquête FRA 2019 disaient aussi ne pas avoir signalé le dernier par crainte que soit révélée leur orientation sexuelle / identité de genre / variation des caractéristiques sexuelles.

Enfin, même lorsqu'une plainte est déposée, certaines victimes ne souhaitent pas par la suite poursuivre les démarches, en particulier en lien avec la crainte que leur orientation sexuelle ne soit révélée à leur famille – explicitement mentionnée dans 2 PV sur 34. La FRA¹²⁰ fait le même type de constat puisqu'en 2019, 1 répondant belge sur 5 (18%) n'avait jamais parlé de son homosexualité aux membres de sa famille. À ce propos, il a déjà été montré que la crainte de révéler, ou de voir révéler à son entourage son orientation sexuelle, mène aussi des victimes à ne pas mentionner le caractère LGBTQIA+phobe d'une violence lors d'une plainte : moins de la moitié des victimes portant plainte feraient ainsi état du caractère homophobe du délit et d'autres demanderaient explicitement à ce que le caractère homophobe des faits signalés ne soit pas enregistré¹²¹. Il s'agit là d'un élément à prendre en compte pour mettre en perspective les statistiques policières en termes d'homophobie (*cf. supra*).

6. Conclusions et recommandations

Les discriminations et les violences subies par des personnes en raison de leur expression de genre ou orientation sexuelle restent une réalité, vécue parfois quotidiennement en Région de Bruxelles-Capitale. S'y ajoute un sentiment d'insécurité – subjectif, en ce qu'il n'est pas toujours lié directement aux situations de violences vécues – qui varie selon le vécu et les caractéristiques des personnes. Ainsi, malgré l'image d'une Région perçue comme tolérante vis-à-vis des personnes LGBTQIA+, celles-ci ne se sentent pas libres d'y vivre leur identité de genre et leur orientation sexuelle dans l'espace public. Ceci est d'autant plus vrai pour les minorités au sein des publics LGBTQIA+ : femmes, personnes bisexuelles, personnes trans et intersexe, mais aussi travailleurs du sexe et personnes racisées sont d'autant plus exposées. Pourtant, les personnes LGBTQIA+ ne déposent que très rarement plainte auprès de la police. Dans ce contexte, le projet régional de

récolte de signalements a démontré sa pertinence : malgré un lancement difficile en pleine pandémie de Covid-19, les signalements récoltés témoignent de la diversité des situations et de l'ampleur de la problématique des LGBTQIA+phobies en RBC.

Sur la base des constats ici posés, plusieurs recommandations peuvent être formulées, autour de plusieurs axes.

6.1 Image

Poursuivre la récolte de signalements au travers du dispositif mis en place...

Les chiffres officiels ne permettent pas de mesurer l'ampleur et la diversité des problématiques liées aux LGBTQIA+phobies. Or les chiffres sont à la base de la mise en place des politiques publiques. Récolter des informations est donc une étape préalable essentielle à la mise en place de dispositifs adaptés de lutte contre les LGBTQIA+phobies : informations quantitatives d'une part, afin de mesurer l'ampleur des problématiques dans la société et la place à leur accorder dans les politiques d'égalité des chances et de prévention et de sécurité ; qualitatives d'autre part, afin que les réponses apportées soient en adéquation avec les réalités vécues par les publics visés. Pérenniser le projet régional de récolte de signalements et en faire un dispositif fonctionnel au-delà de la phase pilote apparaît aujourd'hui comme un moyen efficace d'obtenir de telles informations en abaissant le seuil d'accès des démarches de *reporting* des faits¹²².

... et affiner l'approche selon les différents publics-cibles

Derrière le sigle LGBTQIA+, se cachent des identités multiples et des réalités très contrastées. La diversité du paysage associatif bruxellois reflète l'hétérogénéité des publics-cibles qui ne fréquentent pas tous la RainbowHouse.

120. FRA, enquêtes de 2012 et 2019.

121. Poelman M. et Smits D., *Op. cit.*

122. La poursuite de cette récolte fait l'objet de l'Action 16 (« Disposer de données sur les faits de violences et de discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA+ ») du Plan bruxellois d'inclusion des personnes LGBTQIA+ (2022-2025).

Dans cette optique, des *Safe spaces* spécifiques pour certains groupes sont importants¹²³, car certaines personnes ne se sentent libres d'être elles-mêmes en toute sécurité nulle-part ailleurs (cf. par exemple les expériences du bar éphémère de *Mothers and Daughters*). Mais par ailleurs, l'existence d'associations LGBTQIA+ « généralistes » est aussi essentielle puisqu'au travers d'activités communes, les différents groupes peuvent se rencontrer.

Dans ce contexte, du point de vue de la récolte de données, il apparaît important de multiplier les points d'entrée en travaillant avec des associations spécialisées en contact avec des publics plus difficilement accessibles ou ne se sentant pas ou peu représentés. Il s'agit par ce biais de veiller à ce que les signalements récoltés soient les plus représentatifs possibles des différentes réalités – et pas uniquement de celles d'un public « blanc privilégié » – et que les politiques publiques mises en place leur soient également adaptées.

6.2 Politiques publiques

Prendre en compte la LGBTQIA+phobie dans tous les domaines et dans la mise en place de toutes les politiques publiques...

Les signalements récoltés illustrent la variété des problématiques rencontrées par les personnes LGBTQIA+ dans tous les aspects du quotidien : vie familiale, transports publics ou taxi, lieux de travail, de sortie, espace public, commerces, Internet, contacts avec le monde médical, démarches administratives, recherche de logement... C'est donc l'ensemble des politiques publiques qui doit s'attaquer aux LGBTQIA+phobies¹²⁴.

En particulier, au vu de l'analyse présentée ici : les secteurs de l'emploi et de l'HORECA devraient être ciblés prioritairement par des campagnes de sensibilisation et de prévention ; la formation des

acteurs du secteur médical sur les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre serait à renforcer ; la question de l'inclusion et de la sécurité des personnes LGBTQIA+ dans l'espace public devrait être prise en compte lors de l'aménagement et des rénovations urbaines.

Il convient également de prêter une attention particulière aux discriminations et violences provenant d'agents représentant les institutions publiques (policiers, officiers de l'État civil, contrôleurs de la STIB, mais aussi tous les autres métiers en contact avec le public dans l'exercice de leurs fonctions...). Ces faits témoignent de la nécessité de sensibiliser et former le personnel public sur cette thématique et de prévoir, le cas échéant, des sanctions.

... avec une lecture intersectionnelle

L'analyse ici proposée démontre la nécessité d'une perspective intersectionnelle à tous ces niveaux et pour toutes les actions envisagées afin de prévenir ou de lutter contre les violences LGBTQIA+phobes, qui ne sont pas isolées mais en interaction avec d'autres systèmes de domination à l'œuvre dans notre société, comme le racisme ou le sexisme.

Il s'agit donc de bien déterminer pour chaque action mise en place quel est le public visé, quels sont ses besoins spécifiques, de quelle manière l'action envisagée va impacter non seulement ce groupe-cible, mais aussi les autres. La sécurité dans l'espace public, par exemple, n'a pas la même signification pour les homosexuels maghrébins ou « blancs », les femmes lesbiennes ou les personnes trans. Il s'agit de veiller à ce que les mesures prises en faveur d'un groupe ne se fassent pas au détriment d'un ou plusieurs autres. On peut aussi penser à la situation des personnes LGBTQIA+ en demande d'asile qui ont des besoins très spécifiques en termes d'adaptation des structures d'accueil (ex. un logement individuel pour les personnes trans)¹²⁵, ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe et sans papiers...

123. Voir notamment les outils développés dans le cadre du projet européen *Equal city* (<https://belgium.iom.int/lgbtqi-toolbox>).

124. Voir p. ex. la structure du [Plan bruxellois d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2025](#).

125. Voir p. ex. l'ouverture d'un centre d'accueil pour personnes demandeuses d'asile LGBTQI+ fin 2021 (<https://sarahschlitz.be/ouverture-dun-centre-daccueil-destine-aux-personnes-demandeuses-dasile-lgbtqi/>).

6.3 Police et justice

Favoriser le rapportage des LGBTQIA+phobies aux instances policières et judiciaires

Les signalements récoltés témoignent d'une grande méfiance envers les services de police de la part des victimes de LGBTQIA+phobie. Même dans des cas d'attaque au couteau, de vol d'ordinateur, de racket... les victimes déclarent ne pas avoir rapporté les faits à la police. Un travail important de sensibilisation est à mener sur plusieurs plans, dans la société et auprès des victimes (*cf. infra*) mais aussi auprès des acteurs de la Police et de la Justice. Il convient en effet de sensibiliser et former davantage les acteurs policiers sur les questions LGBTQIA+ afin de limiter les risques de victimisation secondaire – parfois par maladresse ou méconnaissance et pas forcément par mauvaise volonté ou malveillance – lors du dépôt de plainte. La mise en place par les services de police de procédures de prise de contact et/ou de dépôt de plainte spécifiques à destination des publics LGBTQIA+ est une initiative intéressante, et celles qui existent gagneraient à être rendues plus visibles¹²⁶. Le recrutement a aussi un rôle à jouer pour que la police soit moins perçue comme une entité monolithique constituée d'hommes cisgenres et hétérosexuels.

Enregistrer correctement les faits et assurer un suivi des plaintes

C'est là un élément essentiel pour répondre à l'argument de type « tout le monde sait bien que ça ne débouchera sur rien ». Il importe de veiller à ce que les faits rapportés aux autorités soient pris en compte dans toutes leurs dimensions. La question d'un encodage systématique des délits de haine aux niveaux policier et judiciaire est en ce sens essentielle – même et surtout lorsque le motif de haine est associé à une autre infraction, qu'une aggravation de la peine soit (ex. coups et blessures) ou non (ex. vols avec violence) prévue selon le Code pénal.

Les faits rapportés ne doivent pas rester impunis – dans la mesure du possible – et à tout le moins, les victimes doivent se sentir reconnues comme telles, respectées, entendues et informées des suites données à leur plainte, même s'il s'agit d'un classement sans suite. La correctionnalisation de tous les délits de presse (discours de haine écrits) – quel qu'en soit le motif et non uniquement pour le racisme, la xénophobie et le négationnisme – est aussi une piste plaidée par Unia¹²⁷ pour lutter contre l'impunité de fait de certaines infractions à l'heure actuelle.

6.4 Société civile

Lutter contre la banalisation des faits

Maintes fois depuis le lancement de ce projet, des phrases comme « je ne vais quand même pas remplir une fiche juste pour une insulte en rue, alors je le ferais tous les jours ! » ont été entendues. Et pourtant, c'est justement l'objectif de ce projet que de recueillir ce type d'informations, sur des faits qui peuvent sembler anodins tant ils sont récurrents et qui ne semblent pas nécessiter une plainte à la police. Il s'agit par-là de faire passer un message, au public-cible mais aussi à l'ensemble de la société : toute remarque homophobe, tout geste déplacé, toute violence ou discrimination est inadmissible – comme le sont les attitudes, gestes et remarques sexistes. Une communication à ce sujet, envers le public visé mais aussi envers l'ensemble des citoyens, est donc à envisager. Il s'agit tant de lutter contre la LGBTQIA+phobie dans l'espace public et sur Internet qu'au sein des foyers, en visibilisant l'existence d'identités de genre et d'orientations sexuelles multiples (*cf. infra*).

Sensibiliser les victimes (potentielles) à l'importance du dépôt de plainte

Il s'agit de sensibiliser les victimes des faits à l'importance du dépôt de plainte afin que leur situation spécifique puisse faire l'objet d'un suivi et qu'elles puissent être reconnues officiellement

126. Voir par ex. le [point de contact LGBTQI+](#) de la zone de police de Bruxelles Capitale Ixelles.

127. Unia, [Évaluation](#), recommandation 24, p. 9.

comme victimes, mais aussi afin que les auteurs puissent être recherchés et poursuivis. Il s'agit d'un travail de longue haleine : pour certains groupes, c'est la confiance envers les institutions dans leur ensemble qu'il s'agit de recréer. Ici aussi, l'approche intersectionnelle est importante : la confiance envers la police est la plus faible chez les personnes issues de minorités ethnoculturelles, personnes en situation illégale, femmes queer et trans en particulier. Si des campagnes généralistes portant sur le respect et la confiance entre citoyens et autorités sont utiles¹²⁸, il convient aussi de mener un travail plus poussé pour rétablir la confiance avec ces groupes LGBTQIA+ en prenant en compte leurs spécificités.

Normaliser l'existence d'identités de genre et d'orientations sexuelles multiples

Il s'agit aussi de veiller à ce que les victimes qui signalent des faits LGBTQIA+phobes les signalent explicitement en tant que tels. C'est une dimension du problème sans doute plus complexe puisque cela

nécessite de la part des personnes qu'elles puissent être totalement ouvertes quant à leur identité de genre ou orientation sexuelle, dans toutes les sphères de la société, sans craindre un *outing* vis-à-vis de leur famille, collègues, ou entourage suite à une plainte. Ce qui nécessite un vrai travail de fond dans la durée. Les associations sont bien au courant de cet aspect de la problématique puisque certaines indiquent veiller à ne prendre aucune photo/vidéo et à ne rien diffuser sur les réseaux sociaux étant donné le grand nombre de personnes qui n'ont pas fait leur *coming-out* auprès de leurs proches. Les policiers qui enregistrent les plaintes devraient également être bien conscients de cette problématique et veiller à informer les victimes des implications et des conséquences de leur plainte en leur permettant d'aborder ces questions sans tabou.

128. Voir p. ex. <https://www.besafe.be/fr/themes-de-securite/respectmutuel>.

Remerciements

L'OBPS tient à remercier les partenaires qui ont contribué à cette analyse, en premier lieu desquels equal.brussels et la RainbowHouse Brussels pour leur implication dans le lancement d'un nouveau dispositif de récolte de données. Merci à Unia, l'IEFH, la ZP Bruxelles-Capitale - Ixelles pour leur soutien et leurs conseils par rapport à ce projet. En particulier, merci aux partenaires policiers : DCA Bruxelles et zones de police, qui ont fourni – avec l'accord du Parquet de Bruxelles – le détail des faits enregistrés dans les PV anonymisés pour discrimination fondée sur l'orientation sexuelle en 2020 ; merci aux analystes statistiques du Parquet général de Bruxelles pour les données fournies sur les affaires de discriminations homophobes ; merci aussi à Unia pour les informations relatives aux signalements reçus cette même année et à toutes les associations qui ont accepté de s'entretenir avec les analystes de l'Observatoire afin d'enrichir et de nuancer ce document ; merci au chercheur Alexandre Donnen pour ses suggestions. Enfin, merci aux collaborateurs de BPS qui ont contribué à la rédaction, la relecture et la mise en page de ce document.



bps-bpv
.brussels
Bruxelles Prévention & Sécurité
Brussel Preventie & Veiligheid

Coordination : Sophie CROISSET (OBPS)

Direction de l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité : Christine ROUFFIN (OBPS)

Contact : BPS - Tél : +32 (0) 507 99 11 - info@bps.brussels - rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles

Pour plus d'informations sur le Focus n°3 « Les violences LGBTQIA+phobes en Région de Bruxelles-Capitale » : www.bps-bpv.brussels

© BPS 2022 Tous droits réservés
D/2022/14.168/5

Éditeur responsable : Sophie LAVAUX, Directrice générale - rue de Ligne, 40 - B- 1000 Bruxelles

La reproduction de ce Focus, en tout ou en partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme « Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, « Les violences LGBTQIA+phobes en Région de Bruxelles-Capitale », Focus de l'Observatoire – n°3, Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2022 ».